

CATALOGUE DES OUTILS, MÉCANISMES ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE GENRE EN MATIÈRE FONCIÈRE AU SÉNÉGAL



GENDER GAP
ANALYSIS PART 2
2024



© 2024 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/la Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000
Site web : www.worldbank.org

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les constatations, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, de ses Administrateurs, ou des gouvernements qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'actualité des données citées dans cet ouvrage. Elle n'est pas responsable des erreurs, omissions, ou incohérences qui pourraient apparaître dans les informations qui y sont fournies, ni de l'utilisation ou du défaut d'utilisation des informations, méthodes, procédés ou conclusions présentés dans l'ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations, les liens/notes de bas de page et toute autre information figurant dans le présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières. La citation d'ouvrages d'autres auteurs ne signifie pas que la Banque mondiale approuve les points de vue de ces auteurs ou le contenu de leurs ouvrages.

Rien de ce qui figure dans le présent ouvrage ne constitue, ni n'implique, ni ne peut être considéré comme une limitation des privilèges et immunités de la Banque mondiale, ou comme une renonciation à ces privilèges et immunités, qui sont expressément réservés.

Droits et autorisations

Le contenu de cette publication fait l'objet d'un dépôt légal. Parce que la Banque mondiale encourage la diffusion de son savoir, le présent ouvrage peut être reproduit, en intégralité ou en partie, à des fins non commerciales, dès lors que sa paternité est pleinement reconnue.

Cette recherche a été financée en partie par le Fonds de Land 2030 Global Partnership.

Attribution - Ce rapport a été préparé sous la direction de Victoria Stanley et Patricia Van de Velde. L'analyse originale des lacunes et l'étude dans le pays ont été préparées par un consortium d'organisations (IED, IPAR, IIED) sous la direction de Mamadou Fall et Cheikh Oumar Ba. Philippine Sutz a apporté une contribution substantielle à ce rapport.

L'équipe du projet était composée de Ibrahima Dia, Aissatou Hathie, Dr Mbaye Dieng (IED Afrique), Ndéye Yandé Ndiaye, Dr Oumoul Khairy Coulibaly, Maramé Cissé, Cheikh Faye, Chérif Sambou Bodian, Dr Alpha Ba, Issa Ludovic Mingou (IPAR), Amaelle Seigneret, et Camille Richebourg (IIED).

Pour tous renseignements sur les droits et licences, y compris les droits subsidiaires, s'adresser à World Bank Publications, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Photo de couverture : iStock Photo / Siempreverde22

Nouvelle autorisation requise pour toute réutilisation.

Conception de la couverture : Veronica Gadea, GCSDE

TABLE DES MATIÈRES



1. Introduction	1
1.1. Contexte d'élaboration de ce Catalogue	1
1.2. Objectif et organisation de ce Catalogue	2
1.3. Démarche méthodologique	3

2. Revue analytique par catégorie d'outils	5
2.1. Outils de promotion de l'accès des femmes au foncier	5
2.3. Outils de promotion de la participation des femmes aux instances décisionnelles locales	15

Liste des fiches

Fiche 1	Mécanismes de reddition des comptes dans la gouvernance foncière	20
Fiche 2	Projet d'appui à l'agriculture irriguée et au développement économique de podor (AIDEP)	24
Fiche 3	projet de sécurisation foncière du millenium challenge account (MCA)	27
Fiche 4	Droits fonciers et égalité des chances	31
Fiche 5	Promotion de la sécurisation foncière	35
Fiche 6	Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au sénégâl dans le bassin arachidier, les niayes et la vallée du fleuve Sénégal	39
Fiche 7	Sensibilisation des femmes sur leurs droits fonciers et partage des bénéfices des sociétés d'exploitation minières	44
Fiche 8	RSE et partage de bénéfices tirés des ressources aurifères par une compagnie pétrolière et minière	46
Fiche 9	Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier pour une gouvernance foncière inclusive au Sénégal	49

Fiche 10	Genre, terre et redevabilité	54
Fiche 11	Appui à l'accès et à la sécurisation foncière pour les femmes du milieu rural de la région de Kaolack « diapal ma diap »	58
Fiche 12	Sécurisation foncière des communautés en particulier les jeunes et les femmes à travers la délivrance de titres d'affectation par les autorités administratives locales et promotion d'une gouvernance foncière responsable	59
Fiche 13	Appui aux femmes productrices	62
Fiche 14	Mise en valeur des terres	64
Fiche 15	Application d'un quota aux femmes dans les périmètres aménagés et les périmètres publics de la vallée du fleuve Sénégal	67

Liste des figures

1	Typologie d'outils de promotion des droits fonciers des femmes	2
2	Stratégies et techniques de sensibilisation sur le foncier	7
3	Les principales étapes de formulation des outils de promotion de la participation des femmes à la gouvernance foncière	17

Liste des cartes

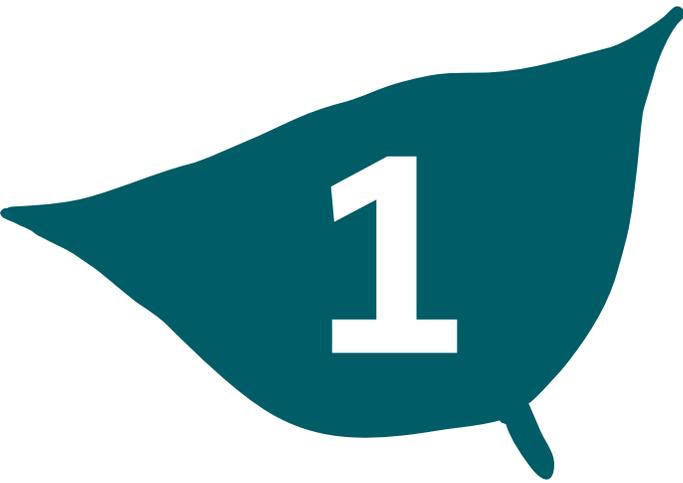
1	Cartographie des communes dans lesquelles les initiatives documentées ont été mises en œuvre	3
---	--	---

Liste des encadrés

1	Accès collectif par le biais des groupements de promotion féminine (GPF) : une stratégie de contournement	4
---	---	---







INTRODUCTION

1.1. Contexte d'élaboration de ce Catalogue

L'accès sécurisé au logement, à la terre et à la propriété (LTP) est essentiel en matière de développement. La détention de droits fonciers sécurisés est fondamentale à la création de moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire, ou encore à la constitution d'un patrimoine. La sécurisation des droits des femmes en matière de LTP peut générer non seulement des avantages économiques (valeur de la terre, meilleure productivité agricole, accès au crédit, etc.), mais aussi des avantages sociaux tels que l'amélioration du pouvoir de négociation au sein du ménage et de la communauté.

Au Sénégal, selon les statistiques nationales, les femmes représentent 70 % de la population active en milieu rural¹. Par ailleurs, elles contribuent de façon significative à la production agricole, et notamment aux cultures vivrières². Cependant, seules 6 % d'entre elles détiennent des terres agricoles et 2,5 % leur propre logement³.

Malgré un cadre juridique globalement favorable⁴, l'accès au foncier et son contrôle restent des problèmes de taille pour les femmes sénégalaises. Les organisations de la société civile travaillant sur le terrain ont constaté unanimement que, si les femmes sont utilisatrices de la terre, pilier du développement agricole, elles n'ont pas un accès ni un contrôle égal à cette ressource, comparativement aux hommes.

De fait, au Sénégal, les normes sociales et religieuses continuent de jouer un rôle important dans les rapports de genre, et cela particulièrement en matière foncière : la majorité des femmes accèdent à la terre ou au logement par l'intermédiaire d'un parent masculin (mari, frère, fils), la sécurité de leurs droits dépendant du maintien de la relation avec ce dernier. Si cette relation est rompue d'une manière ou d'une autre (divorce, décès), les femmes peuvent se retrouver dans une situation précaire en matière d'accès au foncier.

1 *Stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre 2* (SNEEG 2, 2016), Dakar, Sénégal : République du Sénégal, ministère de la Famille et de l'Entrepreneuriat Féminin.

2 Khaïry Coulibaly-Tandian, O., Ngone Fall Diop, N., Thiaw, G. et Thiam, B. (2021), *Rapport de capitalisation : promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal : dans le Bassin arachidier, les Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal*, IPAR.

3 Gaddis, I., Lahoti, R., et Li, W. (2018). *Gender Gaps in Property Ownership in Sub-Saharan Africa*, Washington, D.C.: World Bank Group.

4 L'accès équitable à la terre est reconnu dans la Constitution sénégalaise de 2001.

Pour faire face à ces contraintes, un certain nombre d'outils, de mécanismes et d'initiatives ont été mis en œuvre au Sénégal. Par exemple, certaines femmes utilisent des groupements de promotion féminine (GPF) pour accéder collectivement à des terres qui peuvent être sécurisées au nom de leur groupement, ce qui permet d'exclure les hommes de l'équation. D'autres initiatives visent à sensibiliser les hommes à l'importance de l'accès des femmes au foncier, tout en éduquant les femmes.

1.2. Objectif et organisation de ce Catalogue

Ce Catalogue vise à répertorier, documenter et analyser les outils développés et mis en œuvre par différents acteurs du foncier au Sénégal y compris les pouvoirs publics, la société civile, les communautés et les partenaires techniques et financiers. Ces outils visent à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès au foncier agricole en milieu rural. Au total 15 initiatives ont été identifiées et analysées, chacune ayant recours à un ou plusieurs outils spécifiques.

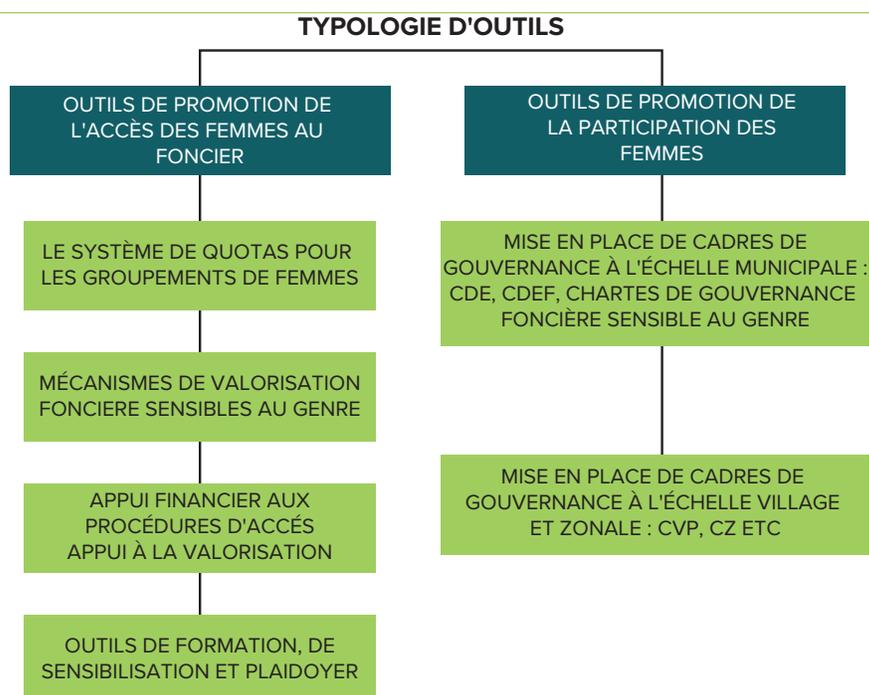
La première partie du Catalogue présente une vue d'ensemble et une catégorisation des outils identifiés dans les différentes initiatives analysées. Ils peuvent être divisés en deux grandes catégories :

- i. les outils de promotion de l'accès des femmes au foncier ;
- ii. les outils de promotion de la participation des femmes dans la gouvernance foncière.

Ces deux catégories ont elles-mêmes été organisées en sous-catégories (voir **Figure 1**).

La seconde partie du Catalogue comprend des fiches présentant individuellement chacune des initiatives en détail.

Figure 1 Typologie d'outils de promotion des droits fonciers des femmes



1.3. Démarche méthodologique

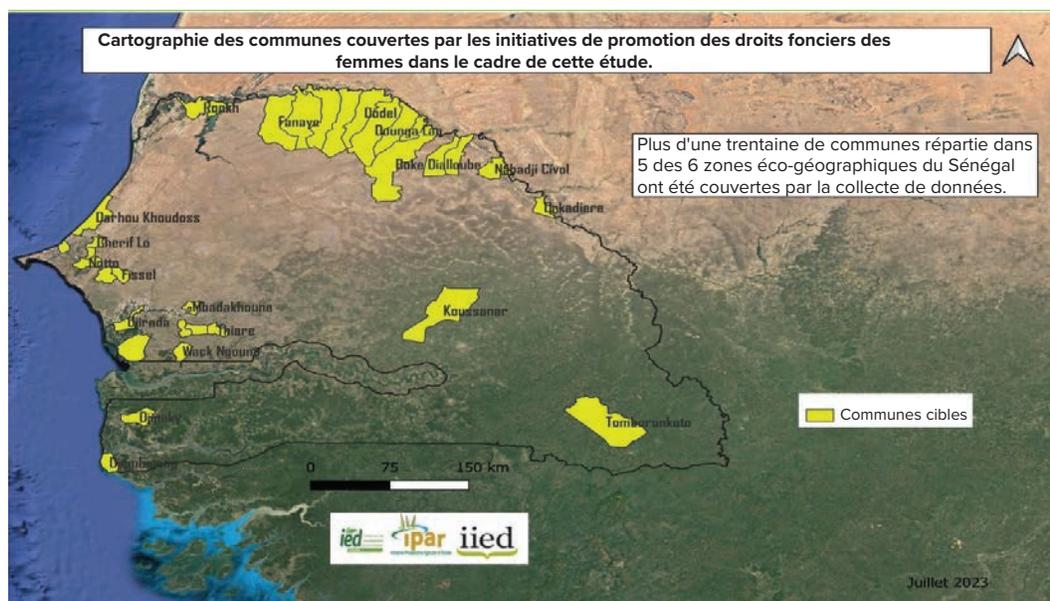
L'identification et l'analyse des initiatives répertoriées dans ce Catalogue reposent sur deux méthodes distinctes de collecte des données :

- i. Une collecte de données qualitatives conduite dans cinq communes dans le cadre d'une étude sur les inégalités de genre en matière de LTP menée par IED Afrique et IPAR⁵. Cette méthode a permis d'identifier un total de dix initiatives.
- ii. La diffusion d'un formulaire en ligne auprès des différents acteurs travaillant sur la thématique afin d'identifier et d'analyser d'autres initiatives dans le reste du territoire sénégalais. Cette méthode a permis d'identifier un total de cinq initiatives additionnelles.

Les données concernant les initiatives identifiées dans le cadre de l'étude ont été collectées par le biais d'entretiens individuels et de groupes de discussion avec les bénéficiaires. Un accent particulier a été mis sur le point de vue des femmes elles-mêmes. Ce travail a permis de documenter et d'apprécier l'efficacité des outils développés dans le cadre de ces initiatives, ainsi que d'identifier leurs limitations et faiblesses, et de proposer des recommandations pour leur mise à échelle. Les informations concernant les initiatives identifiées par le biais du formulaire proviennent elles des organisations et institutions porteuses d'initiatives. La documentation disponible sur certaines initiatives a été également analysée.

Les initiatives identifiées sont situées dans plus d'une trentaine de communes réparties dans cinq des six zones éco-géographiques du Sénégal : les Niayes, la vallée du fleuve Sénégal, la Casamance, le Bassin arachidier et le Sénégal oriental (voir **Carte 1**).

Carte 1 Cartographie des communes dans lesquelles les initiatives documentées ont été mises en œuvre



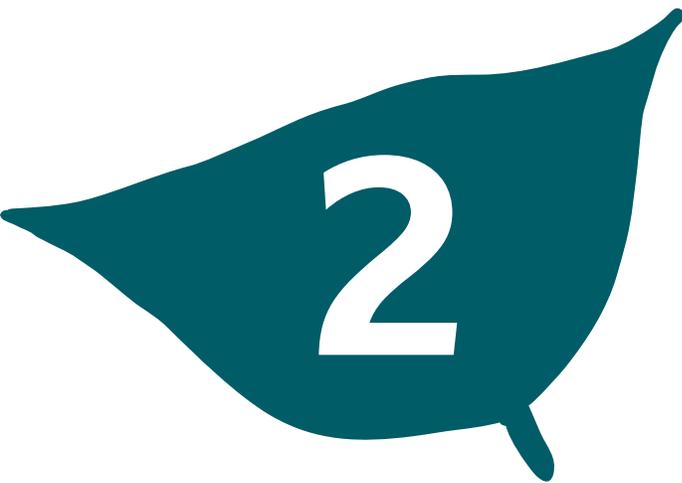
5 Cette recherche a été effectuée par IPAR et IED Afrique dans le cadre de la production du rapport : *Droits fonciers et inégalités de genre au Sénégal*, Banque mondiale, 2024 (publication à venir).

Les différentes initiatives répertoriées avaient pour bénéficiaires soit des groupements de promotion féminine accédant collectivement à la terre, soit des femmes individuelles. Les données collectées indiquent que plus de **20 000 femmes** ont bénéficié directement ou indirectement des initiatives documentées. En particulier, les programmes fonciers de la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED) dans la région de Matam ont touché **14 523 femmes** réparties en 87 groupements (voir **Encadré 1**).

Encadré 1 Accès collectif par le biais des groupements de promotion féminine (GPF) : une stratégie de contournement

L'accès collectif par le biais des GPF est une stratégie de contournement des contraintes socioculturelles qui a indéniablement contribué à l'amélioration des droits fonciers des femmes, notamment pour certains groupements du delta du fleuve Sénégal où le phénomène est particulièrement dynamique. Des enquêtes conduites par l'IPAR ont montré que cet accès collectif a permis l'amélioration des revenus des femmes et de leur ménage pour 59 % d'entre elles, **l'amélioration de l'accès à la terre pour 54 %** des femmes, ainsi qu'une meilleure connaissance des bonnes pratiques culturelles pour 36 % d'entre elles⁶. Si les GPF ont contribué à promouvoir l'accès des femmes au foncier et à renforcer leur participation aux processus décisionnels, ils ne doivent pas être considérés comme une solution miracle au regard des limites qu'ils présentent. Les terres acquises par le biais des groupements sont généralement réputées de mauvaise qualité et de superficies réduites. Les GPF ont besoin de davantage de soutien de la part du Gouvernement et de la société civile afin de devenir de véritables espaces d'autonomisation. Il s'agit notamment de renforcer l'influence politique et économique de ces groupes et de les reconnaître comme des acteurs clés du développement.

6 IPAR CNCR. 2021. *Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal, Synthèse comparative des résultats clés de l'étude de base.*



2

REVUE ANALYTIQUE PAR CATÉGORIE D'OUTILS

Les outils identifiés dans les 15 initiatives répertoriées et analysées ont été classés en deux grandes catégories : les outils de promotion de l'accès sécurisé des femmes au foncier et les outils de promotion de la participation des femmes dans la gouvernance foncière.

2.1. Outils de promotion de l'accès des femmes au foncier

Les outils de promotion de l'accès sécurisé des femmes au foncier comprennent quatre approches principales :

- i. une approche intégrée basée sur une multiplicité d'activités complémentaires et visant à surmonter les contraintes socioculturelles (Outil 1) ;
- ii. une approche ciblée basée sur un système de quotas (Outil 2) ;
- iii. deux approches ciblées basées sur des incitations financières (Outils 3 et 4).

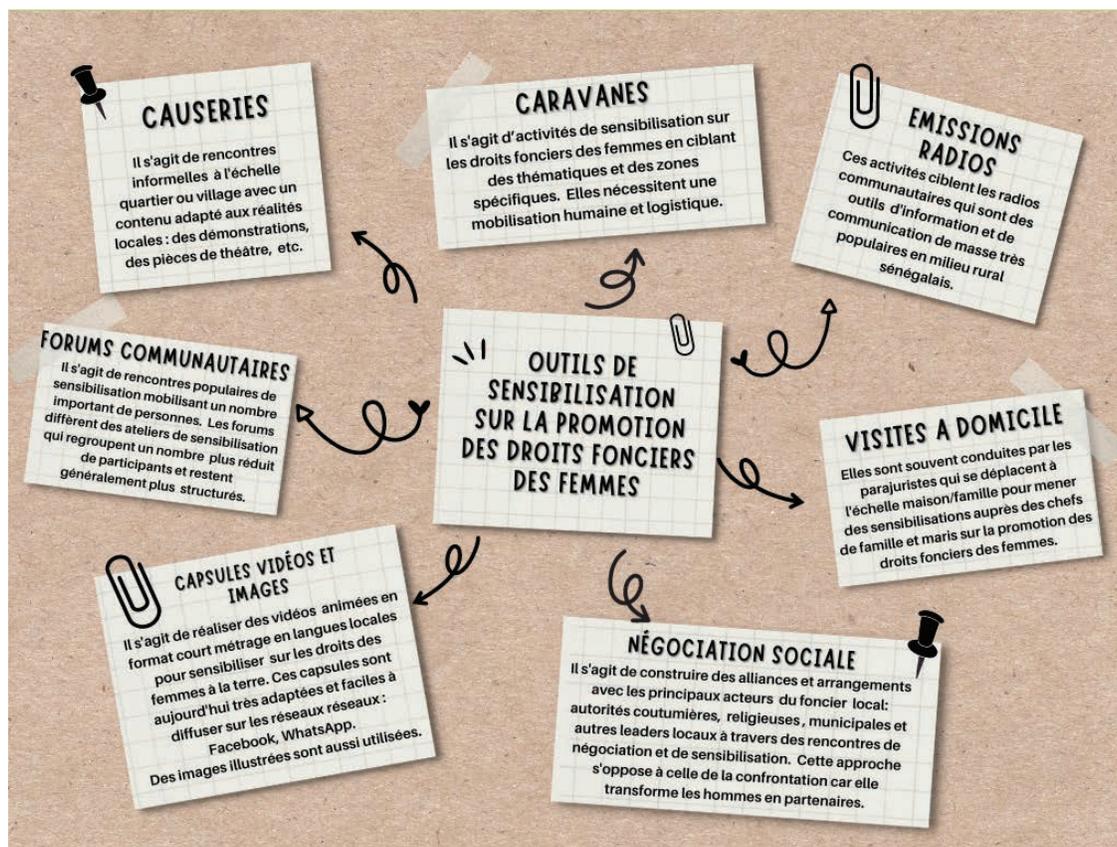
Ces outils doivent être considérés comme complémentaires plutôt qu'alternatifs.

Outil 1 : Renforcement de capacités, sensibilisation et plaidoyer pour l'accès des femmes au foncier

Défis rencontrés	Approche proposée	Résultats obtenus
<p>Contraintes socioculturelles et méconnaissance des procédures administratives formelles d'obtention de titres d'affectation⁷. Analphabétisme et faible niveau d'instruction de la majorité des femmes qui freinent leur accès à l'information et à la connaissance des lois et procédures d'attribution des ressources.</p> <p>Plus de 90 % des femmes enquêtées confirment cet état de fait (étude IED Afrique, IPAR, IIED, Banque mondiale, 2024, publication à venir). Cette étude indique que les pratiques coutumières et socioculturelles sont à plus de 60 % la cause entravant l'accès des femmes au foncier agricole à l'échelle communautaire.</p>	<p>Approche intégrée combinant sensibilisation (Figure 2), formation, plaidoyer et appui à la sécurisation.</p>	<p>L'approche intégrée « formation, sensibilisation, plaidoyer et appui à la sécurisation » a été mise en œuvre dans de nombreux projets et a permis d'obtenir des résultats probants dans plusieurs régions du Sénégal.</p> <p>À Matam, les caravanes de sensibilisation ont renforcé l'adhésion des leaders d'opinion à la reconnaissance des droits fonciers des femmes. Cela a amené les maires à faciliter les processus d'attribution de titres d'affectation aux femmes (Fiche 15).</p> <p>À Toubacouta (Fiche 4), 327 femmes ont obtenu des titres d'affectation ainsi qu'une meilleure connaissance de leurs droits. Un changement d'attitude des hommes a également été observé.</p> <p>À Ziguinchor, 132 titres d'affectation ont été attribués à des femmes dont 119 individuels et 13 collectifs. D'autres résultats importants ont été enregistrés dans d'autres collectivités territoriales du Sénégal dans le cadre d'initiatives similaires.</p>

⁷ Le processus d'affectation des terres du domaine national se déroule en deux étapes : la première est la décision (délibération d'affectation) du conseil municipal d'affecter la terre au bénéficiaire ; la seconde est le « titre d'affectation », qui est un document certifiant les droits d'usage. Cependant, dans la pratique, il semble que, dans de nombreuses communes, le processus s'arrête à la première étape et que les titres d'affectation ne sont généralement pas délivrés. En outre, au Sénégal, la plupart des terres des zones rurales font partie du domaine national sur lequel seuls des droits d'usage peuvent être octroyés.

Figure 2 Stratégies et techniques de sensibilisation sur le foncier



Formation sur les droits fonciers des femmes

Les techniques utilisées : les activités sont souvent conduites sous forme d'ateliers locaux, de séminaires, de forums communautaires, menés par des parajuristes/animateurs fonciers.

Thématiques abordées : le cadre juridique régissant le foncier ; les procédures d'accès à la terre ; les techniques de plaidoyer, le leadership des femmes au plan politique et social ; les techniques de négociation sociale ; les techniques de prévention et de règlement de conflits ; etc.

Outils et supports utilisés : modules de formation, livrets imagés, capsules vidéo, manuels de procédures d'accès à la terre, etc.

Qui sont les parajuristes/animateurs fonciers ? Les parajuristes (ou animateurs fonciers) sont des intermédiaires facilitant les sessions de renforcement des capacités. Ils participent également à l'amélioration de l'implication des acteurs locaux dans le processus de gouvernance. Les parajuristes sont choisis localement sur la base de leur niveau d'instruction, de leur volonté, de leur engagement et surtout de leur leadership au sein de leur localité. Ils ont généralement une bonne maîtrise de la langue locale ainsi que des réalités socioculturelles.

Plaidoyer sur les droits fonciers des femmes (niveau national et local)

Le plaidoyer consiste à rendre visible et à promouvoir un thème pour qu'il soit pris en compte dans l'agenda institutionnel. Il inclut des activités menées à l'intention du grand public pour communiquer et mobiliser autour d'un sujet. Dans le cadre de la promotion des droits fonciers des femmes, plusieurs actions de plaidoyer ont été conduites, mobilisant de nombreuses organisations de femmes, notamment l'Alliance nationale femmes et foncier (ANFF). Ces actions de plaidoyer peuvent être menées au niveau local comme national en fonction des objectifs visés. Au niveau local, les actions de plaidoyer peuvent viser les autorités coutumières et municipales en s'appuyant sur des approches et mécanismes endogènes. Ces actions sont généralement portées par des groupements de femmes avec l'accompagnement technique et financier des organisations de la société civile.

Accompagnement à la sécurisation

Dans un certain nombre de cas, les organisations de la société civile apportent également un appui technique aux femmes dans leurs démarches de sécurisation du foncier, en particulier dans le cadre du dépôt de demandes d'affectation sur les terres du domaine national.

Perceptions sur le niveau d'efficacité et de durabilité

Certaines des initiatives analysées dans le cadre du présent Catalogue ont eu recours à une partie seulement des activités susmentionnées, tandis que d'autres les ont mises en œuvre dans leur intégralité, résultant en une approche intégrée.

Les initiatives intégrant sensibilisation, renforcement des capacités, plaidoyer et appui à la sécurisation sont basées sur une approche holistique offrant différentes possibilités aux femmes d'accéder au foncier qu'il soit familial ou communautaire. Cette méthode a l'avantage de combiner plusieurs outils et techniques complémentaires. Promouvoir la connaissance et la maîtrise du cadre juridique régissant le foncier afin d'améliorer l'accès des femmes au foncier et la sécurisation des terres, apparaît comme une stratégie qui donne des résultats intéressants. C'est le cas également des activités de plaidoyer qui visent à influencer la prise de décisions auprès des collectivités locales et autres instances décisionnelles. Les activités **axées sur l'égalité de genre** en matière foncière (et visant à la fois les hommes et les femmes) semblent donner de meilleurs résultats que celles ciblant uniquement les femmes. Cela permet d'éviter toute forme de marginalisation à l'égard des femmes et d'incompréhension de la part des hommes. En outre, le rôle du maire et de l'équipe municipale dans ce type d'approche est un facteur clé. Dans la commune de Toubacouta (**Fiche 4**), la facilité d'obtention de délibérations s'explique en partie par l'engagement et la volonté du maire qui soutient activement la sécurisation juridique des terres acquises par les femmes.

Leçons et recommandations

Afin de maximiser la portée de ce type d'approche intégrée, il conviendra de :

- i. Renforcer les capacités des acteurs de la société civile locale et des élus pour une meilleure appropriation et un suivi de la mise en œuvre de la législation, et notamment des dispositions relatives à la promotion et au renforcement des droits fonciers des femmes.
- ii. Promouvoir et privilégier l'approche terroir qui permet l'implication des différentes couches sociales locales : les autorités religieuses et coutumières (imam, chef de village, notables et

propriétaires terriens) et l'ensemble des populations villageoises (hommes, femmes, jeunes, vieux...). Cette approche prend en compte l'enveloppe socioculturelle locale qui facilite l'appropriation rapide et durable des projets et des expériences par les populations locales.

- iii. Intégrer dans la planification budgétaire des communes des programmes de sensibilisation populaire et de renforcement de capacités des élus et des communautés locales sous forme d'ateliers, de forums, de rencontres villageoises, etc.
- iv. Construire des synergies et des articulations entre les différents projets et programmes fonciers en cours (Projet cadastre et sécurisation foncière au Sénégal - PROCASEF, SEEN SUUF, Stand for Her Land, etc.) pour une prise en charge efficace des droits fonciers des femmes. Par exemple il conviendrait d'envisager comment la campagne de plaidoyer Stand For Her Land pourrait faciliter l'enregistrement systématique des terres au profit des femmes dans le cadre du PROCASEF.
- v. Produire des évidences scientifiques probantes sur l'accès des femmes au foncier et le niveau d'application de la législation foncière en vigueur afin d'alimenter les campagnes de plaidoyer.
- vi. Renforcer les capacités des organisations locales de femmes en charge du plaidoyer local sur les techniques de négociation sociale et de construction d'alliances stratégiques avec les leaders d'opinion et les porteurs d'enjeux (autorités coutumières, religieuses, etc.) afin de favoriser une plus grande diffusion de ce type d'approche.
- vii. Organiser des rencontres regroupant des femmes leaders des six zones éco-géographiques du Sénégal pour leur permettre de développer une compréhension commune du contenu de la campagne Stand For Her Land et de s'organiser pour en faire la promotion à la base. Ces rencontres permettront l'élaboration de plans d'action locaux prenant en compte la spécificité socioculturelle de chaque localité ainsi que la formulation d'argumentaires, dans le but d'obtenir l'adhésion des populations.
- viii. Mettre davantage l'accent sur les procédures d'affectation de terres à titre individuel.

Pour davantage d'informations sur cet outil, voir les fiches suivantes :

-  **Fiche 3** - Projet de sécurisation foncière du Millenium Challenge Account (MCA)
-  **Fiche 4** - Droits fonciers et égalité des chances
-  **Fiche 5** - Promotion de la sécurisation foncière
-  **Fiche 6** - Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes dans le Bassin arachidier, les Niayes et la vallée du fleuve Sénégal
-  **Fiche 7** - Sensibilisation des femmes sur leurs droits fonciers et partage des bénéfices des sociétés d'exploitation minières
-  **Fiche 9** - Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier pour une gouvernance foncière inclusive au Sénégal
-  **Fiche 11** - Appui à l'accès et à la sécurisation foncière pour les femmes du milieu rural de la région de Kaolack « Diapal ma Diap »

 **Fiche 12** - Sécurisation foncière des communautés en particulier les jeunes et les femmes à travers la délivrance de titres d'affectation par les autorités administratives locales et promotion d'une gouvernance foncière responsable

Outil 2 : Accès au foncier par un système de quotas

Défis identifiés	Approche proposée	Résultats obtenus
<p>Difficulté pour les femmes d'accéder aux terres agricoles, notamment au niveau des espaces aménagés (au niveau national seules 6 % des femmes ont accès au foncier selon les données disponibles).</p> <p>Les aménagements publics fonciers sont généralement distribués aux hommes en leur qualité de chef de famille ou de ménage au détriment des femmes et des jeunes.</p>	<p>Pour chaque aménagement public foncier, un quota d'au moins 15 % est alloué aux femmes lors de la redistribution des parcelles.</p> <p>Dans le cadre d'un nouvel aménagement hydroagricole public, un comité multi-acteur de sélection et de validation est mis en place afin de procéder à la répartition des parcelles à travers une entrée ménage et suivant des critères spécifiques.</p> <p>Généralement les femmes bénéficient du système de quotas exclusivement par le biais de leur appartenance à un groupement. Dans certains cas des activités de sensibilisation sont également mises en œuvre.</p>	<p>Ce mécanisme a été intégré dans différents projets et, depuis une trentaine d'années, en particulier ceux portés par la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED) (Fiches 2 et 15) et le Millenium Challenge Account (Fiche 3). Dès 1996⁸, un système de quotas avait été appliqué dans le village de Diawar (commune de Diama) où 6,66 % des 600 ha aménagés avaient été attribués aux femmes dans le cadre de l'aménagement de la cuvette de Mboudoum (soit 40 ha pour le GPF de ce village).</p> <p>Dans la commune de Kobilou (région de Matam), sur 700 ha aménagés, 40 ha ont été octroyés aux femmes, soit 5,71 % au bénéfice de huit GPF.</p>

Perceptions sur le niveau d'efficacité et de durabilité

Le système de quotas dans les aménagements publics utilisé depuis une trentaine d'années – en particulier dans les projets et programmes portés par la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED) dans la vallée du fleuve Sénégal – a contribué dans une certaine mesure à la réduction des inégalités de genre dans le secteur agricole en permettant à certaines femmes d'accéder au foncier aménagé. Toutefois, l'efficacité de cette approche demeure encore timide. Au regard des données collectées sur le terrain, le taux d'accès par quotas tourne autour de **5 à 6 %** et n'a pas augmenté au fil des années : un pourcentage similaire au taux d'accès des femmes au foncier agricole au niveau national. Ce mécanisme ne garantit donc pas jusqu'à présent un accès significatif des femmes au foncier.

En outre, ce mécanisme risque de confiner la lutte pour la promotion des droits fonciers des femmes sur le versant des quotas en lieu et place d'une application stricte du principe constitutionnel

⁸ « Illustration de stratégies de sécurisation des droits fonciers des femmes dans un contexte d'acquisition des terres à grande échelle au Sénégal », Conférence sur la politique foncière, Ndèye Yandé Ndiaye, 2019.

d'égalité entre hommes et femmes en matière d'accès au foncier ; la pratique des quotas devenant ainsi potentiellement un plafond pour les femmes au lieu d'être un plancher.

D'après les acteurs de la SAED, l'application du système de quotas au niveau de la vallée du fleuve Sénégal connaît encore des résistances sociologiques et on observe des risques permanents de remise en cause des acquis, dans un contexte où les libertés des femmes demeurent relatives, selon leur environnement familial et/ou les exigences de leur communauté.

Ce système de quotas a été également adopté par certaines équipes municipales sensibles à la question de l'accès des femmes au foncier. Dans la commune de Mbadakhouné, le maire (membre de la plateforme Alliance nationale femmes et foncier) est à l'origine d'une initiative consistant à affecter aux groupements féminins de chaque village de sa commune **2 ha** en collaboration avec les chefs de village. Cette initiative a été appliquée dans plus de 90 % des villages de la commune.

Ce système de quotas a en outre été repris par la **Circulaire n° 0989 du 05 juin 2018 du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire (MAERSA)** qui prévoit d'allouer aux femmes un quota d'au moins 15 % des aménagements à réaliser à partir des eaux de surface et 20 % des aménagements à réaliser à partir des eaux souterraines. Cette circulaire va même plus loin car elle prévoit également d'allouer aux femmes au moins 20 % des engrais subventionnés, 20 % des semences certifiées R1 de riz et des semences d'arachide, 10 % des tracteurs subventionnés, 40 % du financement et 20 % des projets de recherches agricoles financés, ainsi que de porter à 20 % le taux de représentation des femmes aux instances de décision.

Leçons et recommandations

- i. Pour une meilleure effectivité, accompagner le système de quotas d'activités de sensibilisation et de formation sur les droits fonciers afin de faire face aux contraintes socioculturelles et de renforcer les connaissances des femmes concernant leurs droits fonciers.
- ii. Accompagner le système de quotas d'activités de renforcement des capacités des élus sur la gestion du foncier et sur la sensibilité au genre afin qu'ils soutiennent l'initiative.
- iii. Procéder à l'institutionnalisation d'un système de quotas d'au moins **30 %** des terres pour les femmes au niveau des aménagements publics ainsi que des différents services publics en charge de l'aménagement et de la valorisation du foncier au Sénégal à travers l'adoption d'une réglementation spécifique.
- iv. Expérimenter l'application du système de quotas en faveur des femmes et des jeunes dans le cadre de l'enregistrement systématique prévu à travers le PROCASEF.
- v. Institutionnaliser et promouvoir des initiatives comme celle du maire de Mbadakhouné à travers une convention locale afin de pérenniser les démarches innovantes visant à promouvoir l'accès des femmes à la terre.
- vi. Suivre l'application des quotas fonciers au niveau des aménagements hydroagricoles publics par un mécanisme de suivi-évaluation adéquat.
- vii. Accompagner les groupements de femmes bénéficiant des quotas dans l'exploitation et la valorisation des terres qui leur sont octroyées en mettant à leur disposition des moyens financiers, matériels, techniques, etc.

Pour davantage d'informations sur cet outil, voir les fiches suivantes :

-  **Fiche 2** - Projet d'appui à l'agriculture irriguée et au développement économique de Podor (AIDEP)
-  **Fiche 3** - Projet de sécurisation foncière du Millenium Challenge Account (MCA)
-  **Fiche 15** - Application d'un quota aux femmes dans les périmètres aménagés et les périmètres publics de la vallée du fleuve Sénégal

Outil 3 : Accompagnement financier pour les femmes dans les procédures de sécurisation foncière

Défis identifiés	Approche proposée	Résultats obtenus
<p>Les coûts associés à la sécurisation foncière constituent une contrainte majeure entravant l'accès des femmes au foncier. Certaines communes fixent des frais de bornage très élevés qui, souvent, ne sont pas à la portée des couches sociales comme les femmes et les jeunes.</p>	<p>Prise en charge financière partielle ou intégrale des frais de bornage, du paiement du géomètre pour l'élaboration des plans cadastraux ou du paiement de la commission domaniale (frais de déplacement).</p> <p>Ces approches visent à faire sauter ou à amoindrir toute contrainte d'ordre financier entravant l'accès des femmes au foncier.</p>	<p>Dans la commune de Toubacouta, suite à différents projets (Fiches 4 et 6), le maire a décidé de procéder à la diminution des frais de bornage. Les délibérations au profit des femmes de Toubacouta représentaient 38 %, contre 28 % lors de la situation de référence.</p> <p>À Darou Khoudoss, l'allègement des frais de bornage à 20 000 FCFA l'hectare a permis à 14 femmes de bénéficier de délibérations.</p> <p>Dans les communes de Fandène et de Chérif lô (région de Thiès), la prise en charge des frais liés à l'élaboration des plans cadastraux par un géomètre et au paiement de la commission domaniale (frais de déplacement) a permis à 51 femmes de bénéficier de titres d'affectation (Fiche 9).</p>

Perceptions sur le niveau d'efficacité et de durabilité

Si cette stratégie démontre une certaine efficacité, sa portée reste très faible car elle exige une grande mobilisation de ressources financières. Elle est également plus adaptée aux zones périurbaines où les dynamiques foncières sont largement déterminées par le facteur argent. C'est le cas des communes de Darou Khoudoss et de Fandène. En outre, cette démarche est largement dépendante de la présence de projets et programmes, ce qui limite sa durabilité. En dehors des projets, les femmes prennent rarement l'initiative de formuler des demandes d'affectation à la municipalité du fait notamment des contraintes financières. La pérennisation de la stratégie de l'allègement ou de la suppression des frais de bornage est largement tributaire de la sensibilité du maire aux questions d'accès des femmes au foncier.

Leçons et recommandations

- i. Maintenir des coûts d'enregistrement bas pour faciliter l'accès des femmes et autres groupes vulnérables au foncier peut être une stratégie très prometteuse dans le cadre d'un projet d'enregistrement systématique des droits tel que le PROCASEF.
- ii. Cibler des communes où la sensibilité des maires et de l'équipe municipale à l'équité et à l'égalité de genre est déjà démontrée (« maires champions »).

Pour davantage d'informations sur cet outil, voir les fiches suivantes :

-  **Fiche 4** - Droits fonciers et égalité des chances
-  **Fiche 6** - Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal dans le Bassin arachidier, les Niayes et la vallée du fleuve Sénégal
-  **Fiche 9** - Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier pour une gouvernance foncière inclusive au Sénégal

Outil 4 : Valorisation foncière sensible au genre

Défis identifiés	Approche proposée	Résultats obtenus
<p>Difficulté pour les femmes d'accéder aux facteurs de production agricole, limitant ainsi leur capacité de valorisation du foncier (qui est une condition d'affectation). De nombreuses femmes finissent par perdre leurs terres du fait de leur incapacité financière à la mettre en valeur, en particulier dans les zones où les transactions foncières sont fortement monétisées.</p>	<p>Plusieurs mécanismes de valorisation foncière sensibles au genre sont développés par les acteurs du foncier au Sénégal. Ils sont essentiellement orientés vers l'aménagement des parcelles maraîchères pour les femmes, l'appui en engrais, l'aménagement de lignes de crédit en collaboration avec les institutions financières locales de microcrédit et les banques, etc.</p> <p>La mise à disposition de périmètres maraîchers pour les GPF est une pratique qui est d'actualité dans beaucoup de localités du pays.</p> <p>La circulaire de 2018 du ministère de l'Agriculture susmentionnée⁹ s'inscrit également dans cette démarche.</p>	<p>L'aménagement d'un jardin maraîcher de 0,68 ha à Guédé et d'un autre de 1,5 ha (43 bénéficiaires) à Leeraabé a permis à plusieurs GPF de mener des activités génératrices de revenus. Ces aménagements ont été accompagnés par la mise en place d'une ligne de crédit au bénéfice des villages membres de la fédération Ngatamaaré Tooro (Fiche 9).</p> <p>Dans la zone de Tambacounda, depuis fin 2014, un périmètre maraîcher financé par l'association Malem-Auder est exploité par les femmes du groupement d'intérêt économique de Deggo¹⁰. La parcelle d'environ 5 000 m² a permis aux membres du GIE d'expérimenter la pratique du maraîchage¹¹.</p>

9 Qui prescrit d'allouer aux femmes au moins 20 % des engrais subventionnés ; au moins 20 % des semences certifiées R1 de riz et des semences d'arachide ; au moins 10 % des tracteurs subventionnés ; et au minimum 40 % du financement.

10 <https://www.iedafrique.org/25-Leadership-et-autonomisation.html>

11 La parcelle a été subdivisée en 45 planches de culture, soit une planche par femme active, avec des plantations de maïs comme brise-vent.

Perceptions sur le niveau d'efficacité et de durabilité

En plus d'aider les femmes à conserver le foncier acquis, les mécanismes de valorisation foncière semblent favoriser leur autonomisation économique et la sécurité alimentaire des ménages. Ils permettent aussi aux femmes d'autofinancer leurs activités agricoles grâce à un système de répartition des revenus issus de la récolte dont une partie est destinée à préparer la prochaine campagne.

Leçons et recommandations

Accompagner la valorisation foncière des femmes couplée à un renforcement de leurs capacités techniques en termes d'encadrement, de ressources productives (semences, engrais, etc.) et de moyens de production (équipements agricoles modernes) semble permettre une certaine autonomie de production et favoriser les possibilités d'une production à plus grande échelle.

- i. Cette approche devrait être intégrée de façon systématique dans le cadre de projets plus larges relatifs à l'agriculture.
- ii. Les mécanismes de valorisation foncière ne bénéficient qu'à un petit nombre de femmes à travers les groupements. Il convient d'envisager comment renforcer et faire passer ces initiatives à l'échelle supérieure.

Pour davantage d'informations sur cet outil, voir les fiches suivantes :

-  **Fiche 2** - Projet d'appui à l'agriculture irriguée et au développement économique de Podor (AIDEP)
-  **Fiche 4** - Droits fonciers et égalité des chances
-  **Fiche 9** - Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier pour une gouvernance foncière inclusive au Sénégal

2.3. Outils de promotion de la participation des femmes aux instances décisionnelles locales

Défis rencontrés	Approche proposée	Résultats obtenus
<p>La loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 sur la parité, qui favorise la participation des femmes aux instances de prise de décision, peine à être appliquée au niveau des organes exécutifs et des commissions domaniales. Si la parité est quasiment atteinte au sein des conseils municipaux, cette réalité ne se traduit pas par une participation qualitative des femmes dans les processus décisionnels.</p> <p>La situation est particulièrement accentuée au niveau local (village et famille) où les mécanismes de gouvernance du patrimoine foncier sont grandement régis par les règles et pratiques coutumières. Les femmes sont généralement écartées de ces instances non formelles.</p>	<p>Afin de renforcer la participation numérique et qualitative des femmes dans les processus de gouvernance foncière au sein des instances formelles et coutumières de gestion du foncier, plusieurs initiatives ont mis en place des cadres de concertation paritaires à différentes échelles (commune, zone ou village, etc.). C'est le cas des comités zonaux et/ou villageois de gouvernance foncière et des commissions domaniales paritairement élargies (CDE). L'approche inclut généralement des sessions de sensibilisation et de renforcement des capacités des femmes.</p>	<p>À Darou Khoudoss et à Mbadakhoune, mise en place de deux commissions domaniales paritairement élargies comprenant respectivement cinq et quatre femmes choisies par le biais des cinq comités zonaux de gouvernance foncière (Fiche 10).</p> <p>Dans deux villages de la commune de Ndiob, mise en place de comités villageois paritaires visant à faciliter la concertation et le dialogue inclusif dans le village autour des questions foncières et de gestion des ressources naturelles (Fiche 9)¹².</p> <p>Dans l'arrondissement de Méouane, mise en place d'une charte intercommunale de gouvernance foncière sensible au genre (Fiche 6) prévoyant que des terres réhabilitées et restituées par des sociétés extractives ainsi que des terres déclassées des périmètres de restauration soient attribuées prioritairement aux femmes de l'arrondissement.</p>

Aperçu des cadres de concertation locaux paritaires les plus utilisés

Les **comités zonaux ou villageois** sont des cadres de concertation et de contrôle citoyen de l'action publique en matière foncière établis au niveau d'une zone (groupement de villages au sein d'une commune) ou d'un village. Leur but est d'associer des représentants des différentes couches socioprofessionnelles (en particulier les femmes et les jeunes) à la gouvernance foncière locale afin de renforcer la démocratie participative et la décentralisation à la base. Les membres de ces comités sont désignés par les acteurs communautaires lors d'une assemblée constituante et doivent inclure un nombre égal d'hommes et de femmes. Ces comités ont pour vocation de :

¹² Discuter de l'élaboration et l'application de règles de gestion des ressources naturelles dans le cadre par exemple de la mise en œuvre de la convention locale, être une instance de prévention/médiation/résolution des conflits, être une instance de recueil des attentes et préoccupations des populations en matière de gestion foncière et des ressources naturelles.

- i. créer des espaces de concertation, sensibilisation et partage sur les questions de gouvernance foncière au niveau local ;
- ii. accompagner la collectivité territoriale dans la mise en œuvre de la politique locale de gouvernance foncière et exercer un contrôle citoyen ;
- iii. contribuer à la prévention et à la gestion des conflits fonciers et promouvoir la paix sociale ;
- iv. renforcer les droits fonciers des femmes en matière d'accès sécurisé à la terre, gage de leur autonomisation socio-économique.

La commission domaniale élargie (CDE) est un organe purement consultatif dont le rôle est de participer aux travaux de la commission domaniale¹³ afin de renforcer la gestion participative, inclusive et transparente des ressources foncières au niveau communal, tout en instituant un contrôle citoyen sur l'action publique. Le principe de la CDE est d'associer des représentants des différentes couches socioprofessionnelles de la commune (jeunes, femmes, agriculteurs, éleveurs, autorités religieuses et coutumières...) aux différentes missions de la commission (examen des demandes d'affectation, enquêtes socio-foncieres, etc.). Les membres de la CDE peuvent être choisis par le truchement des comités zonaux afin que les problématiques identifiées au niveau zonal puissent remonter au niveau communal. La commission domaniale élargie aux femmes est une variante qui permet de choisir uniquement des femmes non élues pour participer aux travaux de la commission domaniale. Ceci, dans le but qu'elles puissent représenter leurs pairs et veiller à ce que les besoins spécifiques des femmes en matière foncière soient pris en compte¹⁴.

Les démarches adoptées pour formuler ces outils de gouvernance foncière sensibles au genre sont plurielles et varient selon les besoins et les contextes spécifiques à chaque communauté locale et commune. L'initiative peut être portée directement par les communautés locales, en particulier les organisations de femmes, ou émaner des projets et programmes des organisations de la société civile. Quelles que soient les démarches et les échelles de mise en œuvre de ces outils (village/quartier, zone, commune), les principales étapes de formulation sont similaires (voir **Figure 3**). Elles sont essentielles au bon fonctionnement du processus.

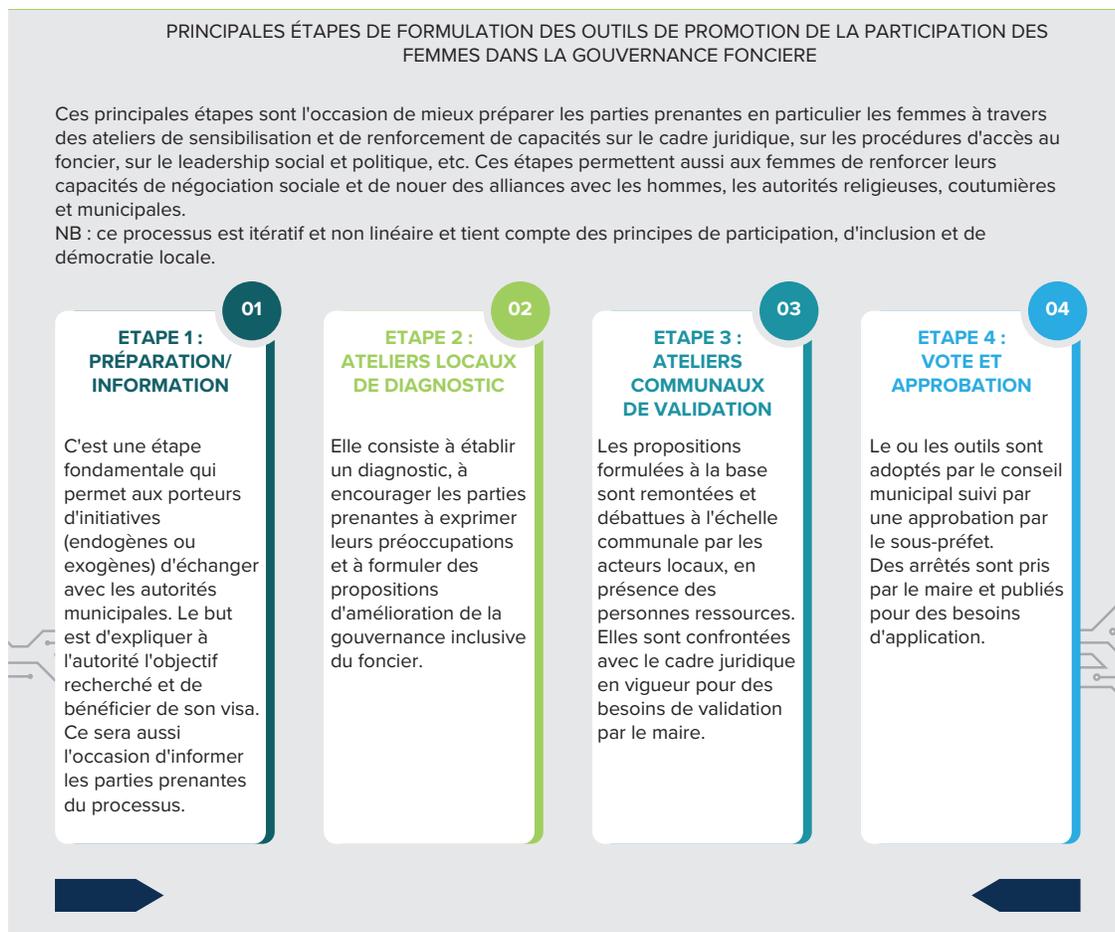
Des concertations et consultations entre acteurs locaux peuvent être amorcées à partir de ces cadres locaux et déboucher sur la formulation de propositions pour une meilleure gouvernance des ressources foncières. Ces propositions peuvent être présentées à travers des outils tels que les

13 La commission domaniale est un organe clé en matière de gestion des terres du domaine national situées dans la zone de terroir des communes. Composée de conseillers municipaux, cette commission technique – dont la mise en place facultative est laissée à l'appréciation du conseil communal – est notamment chargée d'évaluer les demandes d'affectation et de désaffectation de parcelles à usage agricole ou d'habitation et de veiller à leur application. À cet effet, elle doit mener des enquêtes socio-foncieres sur le terrain. Elle est aussi chargée d'appuyer le conseil municipal dans la prévention et la résolution des conflits fonciers afin de garantir la paix sociale.

14 Le processus de mise en place de ces cadres locaux de concertation est favorisé par certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales (**CGCT**) qui désormais érige la participation citoyenne au rang de principe. **L'article 83** du CGCT prévoit que : « des citoyens ou des représentants d'associations d'un quartier ou d'un village peuvent se constituer en un conseil consultatif. Ces conseils sont consultés par le maire et peuvent faire des propositions sur tout dossier intéressant le quartier ou le village. » En outre, le conseil municipal peut former des commissions (**dont la commission domaniale**) pour l'étude des questions entrant dans ses attributions. La commune peut faire appel (**élargir**) à toute personne dont la compétence peut éclairer les travaux de la commission (**article 156** du CGCT).

chartes de gouvernance foncière locale sensibles au genre¹⁵. Ce sont des instruments permettant d'encadrer la gouvernance foncière locale et d'assurer une gestion durable, apaisée, transparente et inclusive des ressources foncières. Elles sont formulées par et pour les communautés locales. Ces chartes peuvent en outre clarifier les liens entre les différents comités (villageois et zonaux), la CDE et la commission domaniale, ainsi que leurs missions.

Figure 3 Les principales étapes de formulation des outils de promotion de la participation des femmes à la gouvernance foncière



Perceptions sur le niveau d'efficacité et de durabilité

Globalement la mise en place de ces différents cadres de concertation paritaires a permis aux femmes d'intégrer des instances dont elles sont habituellement exclues. L'intégration de la dimension genre dans ces outils a permis aux femmes d'affirmer leur leadership et de débattre avec les hommes sur

¹⁵ Par exemple la charte inclusive de gouvernance foncière mise en place dans la commune de Mbadakhoune avec l'appui financier et technique de IED Afrique prévoit une disposition visant à renforcer l'accès des femmes au foncier agricole : « **La commune s'engage à promouvoir une équité dans l'accès aux ressources foncières pour les hommes et les femmes ; et à accorder au moins 30 % des affectations annuelles de terres aux femmes qui en font la demande.** »

un pied d'égalité, ce qui n'était pas évident dans des zones rurales où le champ social et l'univers mental des habitants sont marqués par le patriarcat et la domination masculine. La durabilité de ces outils dépend entre autres choses de la participation active des différentes catégories d'acteurs et couches socioprofessionnelles à leur mise en œuvre et de leur appropriation de ces mécanismes. Ces outils ne peuvent être opérationnels que si les autorités locales sont suffisamment sensibilisées à la question genre et soutiennent activement la validation de ces outils.

Leçons et recommandations

Ces cadres locaux constituent des espaces de formation, de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation sociale pertinents. Ils favorisent également la construction d'alliances entre les hommes et les femmes pour la réduction des inégalités de genre en matière foncière. Le village reste le premier échelon de gouvernance foncière, ainsi il est important de procéder à l'institutionnalisation de comités **au niveau villageois** articulés à d'autres outils et mécanismes inclusifs de gouvernance foncière tels que les comités zonaux, la CDE et les chartes de gouvernance foncière, afin de renforcer la participation citoyenne des hommes et des femmes au processus de gouvernance des ressources foncières locales.

- i. Les autorités administratives sénégalaises doivent veiller à l'application rigoureuse de la parité absolue au sein des commissions domaniales, conformément à la législation en vigueur.
- ii. L'État et les parlementaires devraient reconnaître légalement les outils de gouvernance foncière locale participatifs et sensibles au genre.
- iii. Les collectivités territoriales devraient établir et opérationnaliser des cadres de concertation paritaires locaux sur le foncier, et appliquer la parité absolue dans tous les organes décisionnels, bureaux et commissions stratégiques.
- iv. Ces cadres de concertation inclusifs et participatifs de gouvernance foncière devraient être institutionnalisés afin que le changement d'équipe municipale ne remette pas en cause les acquis.
- v. La démarche de formulation des outils de participation à la gouvernance foncière doit activement impliquer les communautés et requiert leur appropriation des outils pour une meilleure durabilité.

Pour davantage d'informations sur ces outils, voir les fiches suivantes :

-  **Fiche 1** - Mécanismes de reddition des comptes dans la gouvernance foncière
-  **Fiche 6** - Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal dans le Bassin arachidier, les Niayes et la vallée du fleuve Sénégal
-  **Fiche 10** - Genre, Terre et Redevabilité

Conclusion

Ce Catalogue a répertorié 15 initiatives incluant des outils visant à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès au foncier agricole en milieu rural. L'analyse de ces initiatives a permis d'identifier cinq types d'outils principaux :

- 👉 Outil 1 : Approche intégrée, renforcement de capacités, sensibilisation et plaidoyer pour l'accès des femmes au foncier ;
- 👉 Outil 2 : Accès au foncier par un système de quotas ;
- 👉 Outil 3 : Accompagnement financier pour les femmes dans les procédures de sécurisation foncière ;
- 👉 Outil 4 : Valorisation foncière sensible au genre ;
- 👉 Outil 5 : Promotion de la participation des femmes aux instances décisionnelles locales.

Ces outils doivent être considérés comme complémentaires plutôt qu'alternatifs. Certains sont assez spécifiques (système de quotas, accompagnement financier, etc.) tandis que d'autres sont plus larges et comportent différents volets. Certaines initiatives ont eu recours à un seul outil tandis que d'autres ont fait appel à un ensemble d'outils. Dans l'ensemble, il semblerait qu'une approche holistique et intégrant plusieurs outils permette d'obtenir un plus grand impact. En particulier, il semble qu'allier sensibilisation et formation à d'autres approches plus pratiques (accompagnement à la sécurisation, quotas, appui financier) mène à de meilleurs résultats en termes de sécurisation du foncier pour les femmes.



FICHES DÉTAILLÉES SUR LES INITIATIVES

Fiche 1 Mécanismes de reddition des comptes dans la gouvernance foncière

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Titre de l'expérience	Mécanismes de reddition des comptes dans la gouvernance foncière (Projet ayant précédé « Genre, Terre et Redevabilité » Fiche 10)
Localisation	Commune de Dodel, arrondissement de Gamadji Saré, région de Saint-Louis
Période	2013-2017
Coordination et mise en œuvre	IED Afrique
PTF	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de recherche pour le développement international (CRDI), Canada ; • International Institute for Environment and Development (IIED), UK.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs qui participent au processus : agriculteurs ; éleveurs ; chefs de village ; jeunes ; femmes ; • Les groupements de femmes qui font des demandes pour régulariser les terres qui leur sont octroyées par les chefs de village.
Type d'initiative	Promotion de la participation des femmes dans la gouvernance foncière
Problématique	Dans un contexte d'appel à l'investissement avec des politiques visant la promotion de grandes exploitations agricoles, il est devenu impératif pour tous les acteurs du foncier de penser à une nouvelle stratégie de gouvernance pour faire face au phénomène d'acquisition des terres à grande échelle. Cette situation pose donc des questions très complexes face à des limites encore identifiées dans le contenu des textes et dans leur application. Des initiatives ont donc été entreprises dans le but d'assurer la sécurité foncière des communautés locales, l'autosuffisance alimentaire et de promouvoir le développement durable.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

<p>Approche</p>	<p>La première initiative « Mécanismes de reddition des comptes dans la gouvernance foncière » a consisté à tester des outils de renforcement de capacités pour améliorer la redevabilité dans les investissements agricoles en prenant en compte les investisseurs privés, d'où le projet de mise en place d'une charte locale pour une gouvernance du foncier ; la deuxième initiative fait suite aux événements de Fanaye. En effet, ces événements s'expliquent par la ruée des investisseurs agricoles vers la zone de la vallée du Fleuve où le foncier constitue une problématique majeure du fait de la conception coutumière. Cette situation se traduit dans beaucoup de cas par une remise en cause ou une fragilisation des droits que les communautés avaient jadis sur ces terres.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif principal de cette initiative était de mettre en place un cadre concerté de gouvernance du foncier au niveau de la commune de Dodel en associant tous les acteurs à la gestion du foncier, en particulier les femmes.</p>
<p>Acteurs principaux et rôles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil municipal qui constitue la porte d'entrée dans la commune ; • Les groupements de femmes qui font des demandes pour régulariser les terres qui leur sont octroyées par les chefs de village ; • Les différentes catégories d'acteurs qui participent au processus telles que les agriculteurs ; les éleveurs ; les chefs de village ; les jeunes ; les femmes.
<p>Activités majeures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de recherche-action pour tester des outils de renforcement de capacités visant à améliorer la redevabilité dans les investissements agricoles en prenant en compte les investisseurs privés ; • Mise en place des bases du changement dans les politiques et les pratiques à travers la prise en compte des résultats de la recherche et une répliation des outils testés par le projet ; • Sélection et renforcement de capacités d'animateurs fonciers comme parajuristes ; • Activités de sensibilisation pour les différentes catégories d'acteurs sur la législation en matière foncière au Sénégal ; • Formulation d'une charte locale de gouvernance foncière.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités des acteurs locaux ; • Mise en place d'un cadre de dialogue et de concertation des communautés locales ; • Amélioration de la gestion du foncier au niveau de la commune ; • Fluidité des rapports entre différents acteurs qui tournent autour de la gestion du foncier ; • Élaboration d'un document de référence sur la gestion locale du foncier dans la commune de Dodel ; • Prise en charge du genre dans la gestion du foncier notamment pour l'accès des femmes au foncier.
Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus permet de renforcer l'accès des femmes au foncier en ce sens qu'il les associe à la gouvernance foncière locale et prend en compte leurs besoins spécifiques. Il permet aussi aux femmes de renforcer leurs connaissances sur leurs droits fonciers. • L'initiative rend possible sur le plan social d'asseoir un cadre de dialogue et de concertation entre les acteurs locaux sur les ressources foncières et permet également aux femmes de faire entendre leur voix et leurs préoccupations. Sur le plan politique, il permet aussi d'assurer la redevabilité des autorités locales par rapport aux ressources. • Les retombées économiques pourraient survenir avec l'accès des femmes à la terre après la mise en œuvre de la charte.
Durabilité	Le processus a bénéficié d'une acceptabilité sociale avec tous les acteurs locaux qui ont participé. Ces acteurs locaux peuvent porter et assurer la durabilité du processus.
Participation	La participation des différentes catégories d'acteurs, les femmes en particulier, est assurée au cours de l'initiative lors des ateliers de concertation mais également avec la mise en place du cadre de dialogue.
Reproductibilité	<p>L'expérience pourrait être reprise par les acteurs locaux pauvres en ressources car elle ne nécessite de grandes ressources que lors des rencontres communales, qui sont rares. Le processus se fait en grande partie au niveau villageois et zonal. Il faut juste l'engagement des acteurs locaux et la collaboration des autorités.</p> <p>Le processus ne nécessite donc pas de grandes capacités organisationnelles.</p>

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs

- La mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue a permis de faire baisser les tensions et d'instaurer un climat de confiance entre la mairie et les populations ;
- La redevabilité des autorités locales est assurée si la charte est mise en œuvre ;
- La formulation d'une charte a été l'occasion de prendre en compte l'accès des femmes au foncier dans la formulation des programmes et projets fonciers.

Recommandations pour la mise à l'échelle

- Finalisation du processus de mise en œuvre et vulgarisation de la charte ;
- Renforcement de capacités des femmes sur leurs droits fonciers ;
- Renforcement de la participation des femmes dans les instances de prise de décision.

Fiche 2 Projet d'appui à l'agriculture irriguée et au développement économique de podor (AIDEP)

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Projet d'Appui à l'agriculture irriguée et au développement économique de Podor (AIDEP) / Expérience commune de Dodel
Localisation	Communes de Dodel, Fanaye, Ndiayenne-Pendao, Guédé-Village, Gamadji-Saré, Doumga-Lao, Médina-Ndiathbé, Méri, Boké-Dialloubé, Mbolo-Birane (département de Podor, vallée du fleuve Sénégal)
Période	Janvier 2014 - décembre 2022
Coordination et mise en œuvre	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et de la vallée du fleuve Sénégal (SAED)
PTF	<ul style="list-style-type: none"> • SAED ; • Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER) ; • Agence française de développement.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs ; • Groupements féminins.
Type d'initiative	Promotion de l'accès au foncier pour les groupements de femmes : quotas
Contexte	Ce programme intervient dans un contexte de lutte contre l'insécurité alimentaire.
Problématique	Le projet AIDEP constitue une intervention de promotion du développement économique et s'articule autour du triptyque « Sécurisation et gestion du foncier », « Développement des filières porteuses (agriculture et élevage, principalement) » et « Mise en place d'un fonds d'appui intercommunautaire (FAI) », intégrant le volet genre de 2,230 milliards FCFA pour les dix communes du département de Podor, bénéficiaires de ce projet.
Objectifs	Réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et favoriser l'insertion des couches vulnérables, par la consolidation et le renforcement des bases d'une agriculture irriguée viable, diversifiée et durable dans le département de Podor.
Acteurs principaux au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> • La mairie ; • Les acteurs locaux à travers les agriculteurs, les éleveurs et les groupements féminins.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Activités majeures	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un fonds d'appui intercommunautaire (FAI) dédié au genre destiné à accompagner les organisations de femmes dans l'accès au foncier et dans sa valorisation. • Financement de micro-projets présentés par les communes dans leurs plans d'investissement annuels, tels que les micro-projets d'appui à l'aménagement des terroirs avec des investissements relatifs à la gestion des ressources naturelles (délimitation des forêts classées, délimitation de zones de défense de pâturage, etc.), à l'hydraulique pastorale, à l'aménagement de mares, à la construction de parcs à vaccination pour la sauvegarde du bétail ; • Installation de comités de gestion des micro-projets ; • Formation des membres des comités de gestion ; • Aménagement-équipement de trois jardins maraîchers pour les femmes de Nianga Edy, Wourou Bayel et Marda ; • Facilitation du contrôle et du suivi de l'application du plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) au niveau des zones de la commune dans le cadre de la stratégie de déploiement et de pérennisation des outils de sécurisation du foncier de la SAED ; • Mise en place de commissions de zones constituant les relais du conseil municipal chargé d'assurer le respect de l'application du POAS.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation de 10 % des terres aux femmes à travers l'aménagement-équipement de trois jardins maraîchers pour les femmes de Nianga Edy, Wourou Bayel et Marda ; • Aménagement de périmètres irrigués ; • Renforcement de capacités des acteurs locaux.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Cette approche a contribué à renforcer l'accès des femmes au foncier aménagé par le biais de leurs groupements et la réalisation d'activités génératrices de revenus dans une zone où les pesanteurs sociales et culturelles confinent les femmes dans l'espace privé à travers des activités domestiques et de reproduction. • Sur le plan social et politique, l'introduction de ce système de quotas à travers le mécanisme de FAI « genre » et les activités de renforcement de capacités des acteurs ont permis aux femmes de se sentir davantage considérées dans les projets et programmes publics de l'État et des collectivités territoriales. • Sur le plan économique, l'accès aux périmètres aménagés permet aux femmes de mener des activités génératrices de revenus qui contribuent à leur autonomisation économique.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a eu une acceptabilité sociale car les jardins maraîchers aménagés pour les femmes sont issus de terres bénéficiant d'une légitimité coutumière. • Le processus technique n'est pas simple et demande des moyens financiers pour l'aménagement des jardins.
Participation	Les organisations de femmes participent aux activités de mise en œuvre du projet.
Reproductibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Faible possibilité pour les populations pauvres en ressources d'adopter le processus ; • Fort intérêt de la communauté pour l'expérience, surtout les femmes.

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le volet social est pris en compte dans les projets et programmes de développement menés dans les communes ; • L'adoption d'une approche multi-acteur impliquant les autorités coutumières et religieuses permet à ces dernières de mieux comprendre les enjeux liés à l'accès des femmes au foncier ; • Le quota de 10 % prévu dans les projets et programmes n'est pas encore effectif. Le pourcentage atteint se situe en dessous de 10 %. Mais cela constitue un bon début ; • L'organisation et la structuration des femmes en groupement ou association facilitent leur accès au dispositif de quotas introduit par la SAED à travers ses projets et programmes.
Recommandations majeures	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le nombre de groupements de femmes bénéficiaires de l'aménagement de casiers et périmètres agricoles et maraîchers ; • Respecter puis augmenter le taux de 10 % de quotas ; • Continuer à développer les programmes de renforcement de capacités pour les femmes ; • Mettre à la disposition des groupements de femmes bénéficiaires des quotas des projets d'appui à la valorisation du foncier : subvention de matériel, gestion financière, leadership et management, accès aux semences de qualité en quantité ; • Introduire la dimension genre dans les autres activités du projet, comme l'installation des comités de gestion des micro-projets.

Fiche 3 Projet de sécurisation foncière du millenium challenge account (MCA)

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Projet de sécurisation foncière
Localisation	Commune de Dodel (cuvette de Dodel), région de Saint-Louis, vallée du fleuve Sénégal
Période	2010-2015
Coordination et mise en œuvre	Millenium Challenge Account (MCA)
PTF	MCA
Bénéficiaires	Habitants de la commune de Dodel
Type d'initiative	Système de quotas
Contexte	Ce projet est mis en œuvre à la suite des conflits entre les populations de Fanaye et les investisseurs. Pour mettre fin à ces conflits et contribuer à la promotion d'une gouvernance inclusive des terres au Sénégal, le Gouvernement sénégalais et le MCA ont mis en place ce programme.
Problématique	Cette initiative de sécurisation foncière a été mise en place pour permettre aux populations de disposer de titres d'affectation et sécuriser leurs terres.
Objectifs	<p>L'objectif global de cette initiative est de permettre aux populations de sécuriser leurs terres.</p> <p>De façon plus spécifique, cette initiative a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'inciter la commune à affecter 10 % des terres cultivables aux femmes ; • De permettre aux populations locales de disposer de papiers pouvant attester de leurs droits sur ces terres ; • De prévenir les conflits fonciers.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Acteurs principaux et rôles	<p>Les acteurs principaux de cette initiative sont le MCA à travers son équipe technique, la commission domaniale de la commune de Dodel, les chefs de village, les notables des différents villages de la commune, les organisations communautaires de base (OCB) et les communes limitrophes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le MCA a pour rôle de financer et coordonner les activités du projet ;• La commission domaniale de la commune de Dodel est chargée de faire les investigations et de mettre les données à la disposition de l'équipe technique du MCA ;• Les chefs de village sont chargés de participer aux enquêtes socio-foncieres et de témoigner de l'appartenance des terres à une famille ;• Les notables des différents villages de la commune sont chargés de participer à la prévention et au règlement des conflits fonciers opposant les communautés locales entre elles ;• Les OCB ont pour rôle de sensibiliser les acteurs locaux à la loi sur le domaine national et aux procédures pour acquérir une délibération, et de les inciter à faire des demandes de délibération.
Activités majeures	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation des populations sur les procédures d'accès à la terre ;• Réalisation d'enquêtes socio-foncieres ;• Incitation de la commune à faire des délibérations ;• Réactualisation du plan d'occupation et d'affectation des sols ;• Formalisation foncière ;• Approbation des délibérations par le sous-préfet.
Résultats	<ul style="list-style-type: none">• Octroi de 10 % des terres aux femmes ;• 200 délibérations de terres ;• Régularisation des terres ;• Amélioration des relations entre agriculteurs et éleveurs ;• Conscientisation des femmes sur les demandes de délibération foncière ;• Mise en place de registres fonciers fiables et adaptés au niveau de la commune ;• Mise en place de commissions de zones ;• Renforcement de capacités et mise en place d'un cadre institutionnel d'appui à la gestion foncière et à la résolution des conflits.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution effective au renforcement de l'accès des femmes au foncier à hauteur de 10 % dans les cuvettes. • L'initiative a permis aux femmes de disposer de terres et a même permis le respect de leurs droits économiques, le changement de leur mentalité par rapport à leurs droits fonciers, et la compréhension du cadre juridique encadrant le foncier. • Les femmes ont commencé à exercer des activités comme l'agriculture et le maraîchage pour générer des revenus.
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus a bénéficié d'une acceptabilité sociale parce qu'il n'avait pas uniquement un volet genre. Le projet a aussi pu favoriser des délibérations et régler des conflits entre agriculteurs et éleveurs. • Le processus technique est simple, avec les concertations entre acteurs locaux et les affectations opérées par la mairie. La durabilité ne dépend que de la volonté des acteurs impliqués. • Le programme a pris en charge les coûts et mécanismes de mise en œuvre du projet.
Participation	Mise en place de commissions pour permettre aux communautés locales de participer à la gouvernance foncière. Mais la participation des femmes dans ces commissions et dans la commission domaniale reste faible.
Reproductibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Faible possibilité pour les populations pauvres en ressources d'adopter la solution car le processus nécessite des moyens financiers ; • Fort intérêt de l'expérience pour la communauté.

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le dialogue avec les populations est nécessaire avant tout projet dans le domaine du foncier ; • Le projet a permis une amélioration des relations entre la gouvernance coutumière et la gouvernance légale du foncier ; • Cette bonne initiative a permis aux populations de comprendre les procédures visant une délibération.
--	--

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Recommandations majeures pour la mise à l'échelle

- Renforcer la capacité des élus sur la gestion du foncier et sur la sensibilité au genre ;
- Renforcer la sensibilisation des femmes sur leurs droits fonciers ;
- Augmenter la superficie des terres octroyées aux femmes et ne pas s'arrêter aux 10 % ;
- Accompagner les femmes dans la recherche de financements pour la valorisation de ces terres ;
- Vulgariser les projets de sécurisation des terres dans la commune de Dodel.

Fiche 4 Droits fonciers et égalité des chances

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Droits fonciers et égalité des chances
Localisation	Commune de Toubacouta, Bassin arachidier
Période	Janvier 2013 - juin 2016
Coordination et mise en œuvre	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR); Association des Juristes Sénégalaises (AJS).
PTF	Coopération pour le développement des pays émergents (COSPE)
Type d'initiative	Promotion de l'accès des femmes au foncier : approche intégrée avec sensibilisation, formation et accompagnement à la sécurisation
Bénéficiaires	Agriculteurs de la commune de Toubacouta
Contexte	Dans le système traditionnel de gestion des terres, les hommes ont un avantage considérable par rapport aux femmes concernant : l'accès aux facteurs de production agricole comme la terre et les matériels agricoles et leur contrôle, l'accès au pouvoir de décision et à la connaissance. L'accès à la terre est en effet précaire pour beaucoup de femmes et cela se traduit par des droits fonciers non sécurisés. De plus, on constate que les terres auxquelles elles ont accès sont généralement de piètre qualité, de petites surfaces, et souvent éloignées des villages. À cela s'ajoute le manque de moyens nécessaires aux activités agricoles génératrices de revenus. Pourtant, les femmes jouent un rôle prépondérant dans le développement rural à travers l'exercice d'activités importantes et diversifiées dans l'agriculture, l'élevage, la cueillette, la transformation des produits agricoles ou la commercialisation, etc.
Problématique	Forts de ce constat de marginalisation et de discrimination à l'égard des femmes, plusieurs acteurs du développement ont pris l'initiative de mettre en place des voies et moyens créant les conditions d'un égal accès des hommes et des femmes aux ressources foncières. Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté d'instaurer une autonomisation économique et sociale des femmes en milieu rural.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Objectifs	<p>Le projet se fixe comme objectif général de soutenir l'émancipation des femmes à travers la diffusion et la vulgarisation de leurs droits économiques et sociaux et les accompagner dans le processus d'acquisition, de gestion et de sécurisation de leurs terres. Cet objectif général est scindé en trois objectifs spécifiques que sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer les connaissances et la prise de conscience des droits fonciers des femmes afin d'augmenter leur estime et diminuer leur vulnérabilité ;• Aider les femmes à entreprendre des initiatives sur le plan économique, social et juridique afin d'asseoir leur reconnaissance au sein de la société ;• Renforcer le leadership des membres du Collège des femmes du CNCR impliquées dans le projet à travers l'élaboration d'une stratégie véritablement partagée.
Acteurs principaux et rôles	<ul style="list-style-type: none">• CNCR, AJS, COSPE, en tant que porteurs de l'expérience ;• Le maire et la commission domaniale qui ont collaboré à la mise en œuvre du projet ;• Les parajuristes et moniteurs d'alphabétisation qui ont été mobilisés dans le cadre du projet ;• Les acteurs locaux tels que les membres de l'Union locale de Missirah (commune de Toubacouta), les autorités coutumières comme le chef de village, les autorités religieuses impliquées (les imams) et d'autres personnes ressources (les directeurs d'école à Missirah).
Activités majeures	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation, formation des femmes sur leurs droits fonciers en particulier et sur la législation en matière foncière en général ;• Alphabétisation fonctionnelle des femmes leur permettant d'acquérir plus de compétences de base (lecture, écriture, calcul), et de favoriser l'utilisation d'outils de la vie quotidienne (téléphone, balance, calculatrice) ;• Dotation en équipement et complément de matériel de maraîchage (motopompe et kit de réservation d'eau) pour l'exploitation de leur périmètre maraîcher de 3,5 ha ;• Formation de relais communautaires et de parajuristes pour aider les femmes à formuler des demandes de terres et les suivre ;• Gratuité du processus d'obtention de papiers fonciers pour les femmes lors de la mise en œuvre du projet par le Maire.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • 84 délibérations obtenues par les femmes avec 30 ha affectés (à usage d'habitation, de riziculture, de maraîchage et d'arboriculture) ; • Meilleure connaissance des femmes de leurs droits fonciers ; • En 2016, la production de piment était assez rentable pour les 18 femmes qui ont pratiqué du maraîchage dans la parcelle collective, avec un bénéfice moyen de 200 000 FCFA ; • 300 demandes de délibération supplémentaires déjà traitées sous condition de complément de dossier sur la table du sous-préfet.
------------------	---

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau d'implication des acteurs communautaires dans le processus a été primordial ; • Les femmes bénéficiaires sont organisées en unions locales ; • Le niveau de collaboration entre les acteurs chargés de la mise en œuvre du projet et les autorités municipales et administratives est déterminant, surtout par rapport aux demandes des femmes et à l'allègement des coûts ; • Formation de relais communautaires qui ont continué le travail de sensibilisation et ont obtenu des résultats ; • Plus de rentabilité sur les récoltes des femmes : le rendement sur la production s'accroît de plus en plus parce qu'elles ont davantage d'espace cultivable.
Participation	<p>Le projet a plus insisté sur l'accès des femmes à la terre et sur leur autonomisation économique que sur leur participation aux instances de prise de décision.</p>
Répliquabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour les populations pauvres en ressources d'adopter la solution si des financements sont disponibles ; • Intérêt de l'expérience pour la communauté ; • Le coût important de l'expérience pose le problème de sa répliquabilité ; • Capacités organisationnelles requises ; • La mise en œuvre nécessite un niveau d'organisation élevé.

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs

- La facilité d'obtention de délibérations dans la commune de Toubacouta s'explique en partie par l'engagement et la volonté du maire qui favorise la sécurisation juridique des terres acquises par les femmes ;
- Dans le processus d'acquisition et de sécurisation des terres pour les femmes, nous notons la nécessité d'impliquer les hommes, surtout les autorités coutumières ;
- Un travail exclusif avec les femmes les maintient dans une approche de marginalisation et de confrontation ;
- Le renforcement des connaissances des femmes sur leurs droits constitue une bonne stratégie pour que celles-ci prennent en main l'expression de leurs besoins ;
- Les stratégies d'intervention pour l'autonomisation des femmes doivent toujours impliquer le plaidoyer, le renforcement de capacités, l'accompagnement et le suivi.

Recommandations pour la mise à l'échelle

- Pérenniser les actions dans le temps : les résultats cessent ou disparaissent toujours après le départ de l'initiative ;
- Mettre l'accent sur des actions de sensibilisation sur les droits fonciers des femmes ;
- Créer d'autres relais et représentants parmi les jeunes femmes et hommes ;
- Accompagner les femmes pour l'effectivité de l'exercice de leurs droits ;
- Prendre en compte le caractère collectif des terres et de la conception familiale du foncier.

Fiche 5 Promotion de la sécurisation foncière

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'initiative	Promotion de la sécurisation foncière
Localisation	Commune de Toubacouta, Bassin arachidier
Période	Non renseigné
Coordination et mise en œuvre	Non renseigné
PTF	Non renseigné
Bénéficiaires	Les femmes bénéficiaires sont de différentes structures, cela inclut les groupements suivants : GIE Mbélagorom ; GIE Mbogi-if ; GIE Marsassime ; GIE Nabit-Xoxo ; GIE Bafinokolo.
Type d'initiative	Non renseigné
Contexte	L'expérience capitalisée s'insère dans un contexte particulier, où le foncier est l'apanage des hommes : les femmes n'héritent pas des terres. Avant l'arrivée des initiatives, les femmes à Toubacouta n'accèdent aux terres que si elles les achètent, sous forme d'emprunt. Elles n'ont pas accès aux terres, cependant elles les exploitent bien, soit celles de leurs époux, soit celles du cercle familial.
Problématique	Cette expérience est une alternative pour permettre aux femmes d'accéder aux terres agricoles, à travers les groupements de femmes, mais également de faire connaître auprès des populations les droits des femmes en matière foncière.
Objectifs	Le but est d'aider les femmes en rapport avec leurs droits fonciers.
Acteurs principaux et rôles	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes et les groupements de femmes ; • Le maire ; • Les initiateurs ; • Les chefs de village ; • Les imams ; • Les parajuristes.
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> • Formations ; • Causeries ; • Sensibilisation ; • Accompagnement ; • Visites à domicile.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Résultats

- Les séances de causeries organisées ont permis d'informer les populations, en particulier les chefs de village, les imams et les hommes, sur les droits des femmes relatifs à l'accès aux terres qu'elles soient pour l'agriculture ou pour le logement ;
- L'expérience a permis aux femmes d'avoir une toute nouvelle considération de leurs capacités en tant que femmes ;
- Elle leur a permis également d'accéder aux instances de décision et d'occuper des postes de responsabilité ;
- Les initiatives ont aussi favorisé des changements de mentalité remarquables : par rapport aux idées préconçues et ancrées en corrélation avec la situation des femmes sur le foncier.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Critères

Éléments d'appréciation

Efficacité

- Contribution effective au renforcement de l'accès des femmes au foncier ;
- Selon les femmes bénéficiaires, le degré d'efficacité des initiatives est incommensurable par rapport à la productivité ;
- La sensibilisation auprès des chefs de village, des femmes et des imams a donné des résultats très favorables concernant le droit des femmes au foncier.
- Les initiatives ont incité les femmes à occuper les instances de décision et à réclamer leurs droits, en occupant des postes au niveau de la municipalité ;
- Les femmes se sont formées, surtout avec les parajuristes qui les ont aidées et informées sur les procédures d'acquisition des terres ;
- Maintenant elles peuvent formuler des demandes d'acquisition de terres auprès de leurs époux, ce qui ne serait pas mal vu ;
- Au niveau de la commune, les populations ont pris conscience de l'apport des femmes dans l'économie ;
- Au niveau des groupements, les femmes ont acquis une certaine notoriété ;
- Les femmes ont gagné en expérience et en expertise ;
- Les initiatives ont permis aux hommes d'avoir un nouvel angle de vision du rapport entre le foncier et les femmes ;
- Parmi les stratégies de lutte pour accéder au foncier, les femmes affirment que la négociation est un élément primordial pour l'obtention des terres.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

	<p>Retombées économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les femmes parviennent à avoir de bonnes récoltes. Avec les champs d'acajou, elles arrivent à épargner. Elles ne vont plus à la banque pour des prêts, mais par contre, elles investissent dans les terres agricoles ; • Les hommes ont même pensé à augmenter la surface octroyée aux femmes après avoir constaté les résultats fournis par ces dernières ; • Dans leurs pratiques agricoles, elles ont acquis des formations dont l'importance est d'une efficacité visible. Pour préparer la campagne agricole et faire face aux insectes, elles usent de ces connaissances pour se prévenir des attaques possibles ; • Au sein de leur groupement, elles ont mis en place une caisse dont l'objectif est de faire face à des contraintes qui limitent leur production. Ces cotisations mensuelles permettent de solutionner les problèmes techniques et organisationnels du groupement.
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités vont dans le sens des actions déjà mises en place. En général, les terres octroyées aux femmes pour faire de l'agriculture sont très éloignées des habitations, ce qui fait que les femmes font face à d'énormes difficultés. • Le processus a bénéficié d'une acceptabilité sociale et d'une facilité d'intégration vis-à-vis des normes et valeurs sociales dans la commune. • Les coûts et mécanismes de prise en charge relatifs aux méthodes et stratégies de mise en œuvre sont peu lourds.
Participation	<p>Le projet a davantage mis l'accent sur l'accès des femmes à la terre plutôt que sur leur participation. L'accès aux instances de prise de décision pour les femmes devrait être une conséquence indirecte du renforcement de capacités sur leurs droits fonciers.</p>
Reproductibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour les populations pauvres en ressources d'adopter la solution ; • Intérêt de l'expérience pour la communauté.

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs

- L'accès des femmes au foncier reste limité du fait des contraintes socioculturelles ;
- Le statut de cheffe de ménage facilite l'accès des femmes au foncier ;
- Le mariage constitue un facteur déterminant dans l'obtention de terres ou d'un logement ;
- L'engagement associatif est un élément clé pour faciliter l'accès des terres au foncier ;
- Les femmes accèdent maintenant à la terre par l'achat ;
- Elles connaissent les procédures d'acquisition de terres ;
- Pour les veuves, l'accès au logement n'est possible qu'après le décès de leur mari.

Recommandations majeures pour la mise à l'échelle

- Comme recommandations, les femmes ont retenu :
- La disponibilité de l'eau ;
 - Les champs clôturés ;
 - Des formations en transformation de produits agricoles comme la tomate ;
 - La mise en place de fontaines pour l'arrosage des terres agricoles ;
 - Faciliter les procédures d'acquisition des terres individuelles pour les femmes ;
 - Les informer sur les éventuelles lenteurs administratives pour accéder au foncier ;
 - Davantage de sensibilisation surtout envers celles qui n'ont pas encore de terres et ceux et celles qui vendent leurs terres ;
 - La modernisation des techniques de production.

Fiche 6 Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal dans le bassin arachidier, les niayes et la vallée du fleuve Sénégal

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Communes de Toubacouta, Bassin arachidier ; • Commune de Darou Khoudoss, zone des Niayes ; • Communes de Ross Béthio, Mboundom Barrage et Ronkh, vallée du fleuve Sénégal.
Période de mise en œuvre	2018-2021
Coordination et mise en œuvre	IPAR en partenariat avec le CNCR
PTF	Centre pour la recherche et le développement international (Canada)
Bénéficiaires	Groupements de femmes
Type d'initiative	Approche intégrée (sensibilisation, formation, plaidoyer) et participation des femmes dans les cadres de concertation
Contexte	Au Sénégal, les programmes de relance du secteur agricole ont en commun la professionnalisation du secteur agricole, la maîtrise de l'eau, la reconstitution du capital semencier, l'intensification et la modernisation du secteur agricole. Ce qui nécessite de grandes capacités techniques et financières, qui souvent ne sont pas accessibles à la plupart des exploitations agricoles familiales. Ce contexte a encouragé les investisseurs nationaux et étrangers à demander des terres pour l'agriculture industrielle, et a entraîné le phénomène d'accaparement de terres à grande échelle, au détriment des intérêts des agriculteurs et en particulier des femmes rurales qui constituent les maillons les plus vulnérables.
Problématique	En dépit de leur rôle essentiel et de leur contribution à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, les femmes sont victimes de discriminations en termes d'accès aux terres et de contrôle sur celles-ci, ainsi que de la distribution des revenus tirés de l'exploitation. La capacité des femmes à accéder à la terre, à défendre leurs droits fonciers et leurs droits aux autres ressources naturelles, se trouve affaiblie par leur statut au sein de la communauté. Bien que la législation nationale sur le foncier n'établisse aucune discrimination à l'égard des femmes, les politiques visant à améliorer les conditions d'accès des femmes au foncier se heurtent au poids des traditions et des pratiques coutumières souvent discriminatoires.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

<p>Objectifs</p>	<p>Contribuer à la promotion d'une gouvernance foncière plus équitable et à l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal, dans un contexte d'acquisition des terres à grande échelle (ATGE) à travers la formulation de stratégies et la production d'outils basés sur des données probantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir les conditions pour améliorer l'accès des femmes aux terres et leur contrôle ainsi que leur participation dans la prise de décisions en matière foncière dans un contexte d'ATGE ; • Développer des outils et des stratégies, y compris de renforcement de capacités, qui permettent de renforcer les droits fonciers des femmes ; • Formuler des recommandations pratiques et stratégiques permettant une mise en œuvre effective des politiques et des stratégies de gouvernance foncière inclusive.
<p>Acteurs principaux et rôles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Groupements de femmes ; • Communautés locales.
<p>Stratégie, approche, étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités ; forum communautaire ; causeries villageoises. • Une recherche permettant d'évaluer : l'état des acquisitions foncières à grande échelle dans les zones d'intervention du projet ; la disponibilité des terres au sein des ménages ; la distribution de la terre selon le genre et l'âge à l'intérieur et à l'extérieur des ménages et les relations de pouvoir en jeu ; la participation des femmes à la gouvernance foncière ; les forces et faiblesses de l'accès des femmes à la terre à travers les groupements ; • Un renforcement des capacités des acteurs locaux pour : améliorer les connaissances des femmes et leur capacité à utiliser ces connaissances ; renforcer le leadership des femmes ; sensibiliser les différents acteurs locaux, les communautés et les institutions ; plaider pour l'adoption de politiques de discrimination positive afin d'améliorer les droits fonciers des femmes ; la mise en place d'une plateforme au niveau national pour mener le plaidoyer (portée par le CNCR) ; • L'expérimentation d'outils de gouvernance foncière au niveau local tels que les chartes de gouvernance foncière sensibles au genre, les commissions villageoises mixtes (cadre de concertation et de dialogue au niveau villageois) et les commissions foncières élargies aux femmes et aux jeunes ; • Une valorisation/capitalisation des expériences.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Résultats

À Toubacouta :

- Mise en place de dix comités fonciers villageois sensibles au genre composés d'hommes et de femmes ;
- 29 parajuristes fonciers formés pour sensibiliser les communautés sur le foncier ou pour servir d'autres interventions sur le foncier au niveau local ;
- Élargissement de la commission domaniale aux femmes membres des comités fonciers villageois, et ceci à chaque déplacement de la commission au niveau local pour délibération des demandes.

À Ross Béthio et Darou Khoudoss :

- Amélioration des connaissances des femmes et de leurs capacités à utiliser ces connaissances ;
- Renforcement du leadership des femmes ;
- Sensibilisation des différentes parties prenantes, communautaires et institutionnelles locales sur les droits fonciers des femmes ;
- Plaidoyer auprès des politiques pour l'adoption de discriminations positives visant à améliorer les droits fonciers des femmes, notamment l'adoption d'une loi instituant le quota pour les femmes dans les aménagements hydroagricoles conformément à la Déclaration de l'Union africaine sur les enjeux et défis fonciers ;
- Renforcement de capacités des femmes et de leurs alliés stratégiques ;
- Mise en place d'une plateforme au niveau national pour le portage du plaidoyer ;
- Test d'outils de gouvernance foncière au niveau local tels que les commissions villageoises paritaires (cadre de concertation et de dialogue au niveau du village) et les commissions domaniales élargies aux femmes et aux jeunes.

Axe 2 : Analyses des résultats de l'initiative

Critères

Éléments d'appréciation

Efficacité

- L'amélioration des connaissances des femmes sur leurs droits fonciers et la sensibilisation des autres parties prenantes contribuent au renforcement de leur accès au foncier.
- Les femmes trouvent des alliés stratégiques au niveau communautaire leur permettant de renforcer leur accès à la terre et aux instances de prise de décision au niveau local.

Axe 2 : Analyses des résultats de l'initiative

Durabilité	<ul style="list-style-type: none">• Le processus bénéficie d'une acceptabilité sociale et d'une facilité d'intégration vis-à-vis des normes et valeurs sociales avec l'intégration des femmes au niveau des comités fonciers villageois.• Le processus technique peut également être durable étant donné que les parajuristes locaux une fois formés peuvent continuer les sensibilisations sur les droits fonciers des femmes à la fin du projet.• Étant donné que le processus se déroule le plus souvent au niveau villageois à travers des concertations, le coût et les mécanismes de prise en charge ne sont pas très lourds et peuvent être durables.
Participation	Le processus promeut une participation des femmes aux instances locales de gouvernance foncière telles que les comités fonciers mais aussi un renforcement des capacités des femmes pour une participation de qualité.
Reproductibilité	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité pour les populations pauvres en ressources d'adopter la solution ;• Intérêt de l'expérience pour la communauté ;• Capacités organisationnelles requises.

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs	<ul style="list-style-type: none">• Le temps d'intervention du projet a été jugé insuffisant (surtout durant la pandémie de COVID-19) si l'on considère la complexité du problème de la question foncière. Le processus de changement de comportement souhaité reste encore timide ;• La question du renforcement des capacités a été centrale pour permettre aux acteurs locaux de participer activement et de remplir pleinement leur rôle dans le processus de sécurisation efficace ;• La capacitation a largement conditionné la compréhension du processus de sécurisation foncière par les différents acteurs et le changement de perception du rôle et des fonctions de chacun, tant de la part des populations que des élus locaux et des responsables aux différents niveaux y compris politiques ;• L'accompagnement des femmes leur a permis de se rendre compte des capacités dont elles disposent et des connaissances qu'elles peuvent partager avec les autres femmes de leur communauté dans l'intérêt de tous. Elles ont compris très tôt que la valorisation de leurs compétences et capacités en harmonie avec les hommes est le seul gage pour assurer une paix durable et équitable au service du développement de la communauté ; <p>L'accompagnement est sujet à un certain nombre de recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">• Répliquer les comités fonciers villageois pour tout projet intervenant dans la commune et consolider les acquis du projet par un suivi régulier des comités ;
--	--

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs

- Responsabiliser les femmes dans les comités fonciers villageois pour une meilleure prise en compte des problématiques liées au genre et au foncier, et un plein exercice de leur leadership ;
- Renforcer la formation sur le foncier pour les groupements de femmes et ne pas se limiter aux causeries ;
- Intégrer et engager les jeunes filles et les jeunes garçons dans les comités fonciers villageois et les responsabiliser pour une gestion durable de cette instance communautaire ;
- Disséminer les bonnes pratiques comme le mentorat pour favoriser le dialogue intergénérationnel entre les femmes et les jeunes leaders émergents et renforcer l'autonomisation des femmes ;
- Accompagner les femmes pour une meilleure connaissance de leurs droits fonciers et les responsabiliser dans le processus de négociation, d'obtention et d'exploitation des terres seraient un atout pour les pousser à faire des demandes d'affectation de terre. En effet, les femmes font face à un déficit de volonté politique, à cause des pesanteurs socioculturelles ou de leur faible capacité juridico-économique ;
- Inciter les collectivités à participer au financement des sessions de renforcement des capacités des communautés sur le foncier, car cela fait partie de leurs domaines de compétences ;
- Renforcer les capacités des élus locaux, des leaders communautaires et de la communauté en matière de gestion du foncier. Dans ce cadre stratégique, il serait intéressant de dérouler les sessions de formation au niveau des mairies et au niveau communautaire. Ces formations doivent être couplées avec des activités de sensibilisation à l'échelle communautaire, suivies et évaluées progressivement par un dispositif qui regroupe tous les acteurs (la communauté, les élus locaux et les organisations de la société civile).

Recommandations majeures pour la mise à l'échelle

- La mise en valeur des terres attribuées aux femmes constitue un problème récurrent à Ross Béthio, Darou Khoudoss et Toubacouta. Donc, il serait important d'encadrer et d'accompagner les femmes bénéficiaires de terres par l'octroi d'un financement et le renforcement des capacités sur les techniques de recherche de financement ;
- Poursuivre les activités de lobbying et de plaider par les animatrices, les alliés, les femmes leaders et les élus. Activités indispensables pour pérenniser dans un premier temps les acquis du projet et mettre le focus sur l'intercommunalité pour l'effectivité du quota ;
- Appliquer une politique de quotas dans les aménagements concernés par des extensions ou réfections comme le périmètre Grand Digue. À cet effet, l'organe principal d'appui demeure la SAED et dans une moindre mesure les unions hydrauliques ;
- Organiser des causeries dans les collectivités territoriales limitrophes pour l'intercommunalité ;
- Dialoguer et entamer un plaidoyer avec les unions hydrauliques pour l'effectivité du quota au niveau des futurs aménagements.

Fiche 7 Sensibilisation des femmes sur leurs droits fonciers et partage des bénéfices des sociétés d'exploitation minières

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Sensibilisation des femmes sur leurs droits fonciers et partage des bénéfices des sociétés d'exploitation minières : partenariat avec le Forum civil
Localisation	Commune de Tomboronkoto
Période	Mars 2023 - cette initiative est en cours
Coordination et mise en œuvre	Forum civil national
PTF	Non renseigné
Bénéficiaires	Groupements de femmes
Type d'initiative	Sensibilisation, formation et plaidoyer
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Forte exploitation des ressources minières dans la zone et partage inégal des ressources tirées du foncier ; • Protection de l'environnement.
Problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des ressources minières ; • Revalorisation et revendication des terres héritées (menace pour la génération future) ; • Destruction de l'environnement ; • Inégalité dans la redistribution des ressources créées dans la zone ; • Niveau de connaissances des femmes très faible sur les questions foncières et méconnaissance des opportunités à capter dans la zone ; • Redynamiser les organisations de femmes en léthargie.
Objectifs	Renforcer le leadership des femmes sur les questions foncières, la RSE et la protection de l'environnement.
Acteurs principaux et rôles	<ul style="list-style-type: none"> • Le Forum civil national : formation des bénéficiaires ciblés dans la zone, élaboration de plan d'action de partage ou de restitution des bénéficiaires, sensibilisation des femmes via les groupements, les GIE de femmes et les hommes ; • Le Forum civil décentralisé de Kédougou : mise en œuvre du programme et suivi des activités à la base avec les points focaux ; • Les groupements des femmes : organisation des rencontres ou réunions avec les points focaux pour la sensibilisation des femmes ; • Les autorités locales : accompagnement de l'initiative sur le plan politico-administratif.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Activités majeures	<ul style="list-style-type: none">• Restitution au niveau communautaire ;• Sensibilisation des femmes sur leurs droits fonciers via les groupements et les hommes ;• Plaidoyer auprès des autorités ;• Redynamisation des organisations de femmes.
Résultats	Un point focal sur les femmes est en cours d'installation par le Forum civil.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none">• Les sensibilisations sur leurs droits fonciers et la restauration des terres pourraient contribuer au renforcement de l'accès des femmes au foncier.• La redynamisation des organisations de femmes et la restauration des terres dégradées pourraient créer pour elles des activités génératrices de revenus.
Participation	La dimension de la participation est peu prise en compte dans le processus.
Reproductibilité	L'intérêt de l'expérience pour la communauté peut se trouver dans la redistribution équitable des ressources notamment pour les femmes mais également dans la protection de l'environnement.

Axe 3 : Recommandations majeures

Recommandations majeures pour la mise à l'échelle	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement financier de l'initiative pour un impact durable à l'échelle communautaire ;• Fort engagement des autorités locales ;• Recherche de partenaires techniques et financiers pour appuyer l'initiative et l'opérationnaliser au niveau communautaire.
--	--

Fiche 8 RSE et partage de bénéfices tirés des ressources aurifères par une compagnie pétrolière et minière

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Responsabilité sociale des entreprises et partage de bénéfices tirés des ressources aurifères par une compagnie pétrolière et minière (PMC dans le langage des communautés)
Localisation	Commune de Tomborokoto, village de Mako
Période	Depuis 2018 ;
Coordination et mise en œuvre	Compagnie pétrolière privée
PTF	Compagnie pétrolière privée
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Groupements de femmes du village de Mako ; • GIE Djouko de Tambanoumouya, de Thiobo (formé par plusieurs GIE).
Période	<ul style="list-style-type: none"> • Activité des groupements bénéficiaires en cours d'exploitation dans leurs fermes agricoles collectives des deux villages.
Type d'initiative	Lutte contre la vulnérabilité des femmes dans la localité.
Problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'activités génératrices de revenus pour les femmes face à l'incapacité pour la compagnie de recruter un nombre important de femmes dans la localité ; • Développement de l'activité maraîchère ; • Détention de papiers pour l'espace affecté pour le maraîchage ; • Restauration des moyens de subsistance ; • Redynamisation des organisations de femmes (alors en léthargie).
Objectifs	Renflouer le pouvoir économique des femmes par la création d'activités génératrices de revenus pour impacter les ménages.
Acteurs principaux et rôles	<ul style="list-style-type: none"> • La compagnie pétrolière et minière : elle apporte son appui technique et financier aux femmes ; • Les groupements de femmes enrôlés : ils constituent les bénéficiaires de cette initiative ; • Les autorités locales : elles accompagnent l'initiative sur le plan politico-administratif.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Activités majeures	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des groupements vers la formalisation en GIE ; • Dotation en matériel de transformation des fruits et légumes ; • Dotation d'une pépinière de légumes à Mako ; • Réalisation d'une clôture autour de la ferme à Mako ; • Dotation en semences ; • Formation des femmes sur la transformation des fruits et légumes ; • Accès collectif à la terre facilité par la collectivité (mairie et chef de village, conseiller rural).
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Accès collectif des femmes à la terre agricole ; • Compétences des femmes renforcées sur la transformation des fruits et légumes ; • Compétences des femmes renforcées sur la production maraîchère ; • Niveau de conscience des femmes sur leurs droits fonciers renforcé ; • Groupements de femmes bénéficiaires redynamisés ; • Augmentation des revenus collectifs.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Faible efficacité en termes de prise de conscience de la part des femmes ; • Faible efficacité en termes de maîtrise des procédures et de connaissance de leurs droits fonciers par les femmes ; • Redynamisation des groupements de femmes des deux villages ; • Renforcement de capacité des femmes leaders dans les instances de décisions (commission...) ; • Formation des groupements de femmes en GIE pour augmenter leur influence et leur leadership ; • Création d'activités génératrices de revenus ; • Renflouement des gains économiques collectifs des femmes ; • Fournitures de produits dérivés aux communautés et à la compagnie.
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Faible prise de conscience des femmes des enjeux du foncier ; • Domination culturelle des femmes par les normes socioculturelles ; • Très forte acceptation du projet d'appui aux femmes ; • Le projet est accepté et accompagné par la communauté ; • Les activités qui ont été mises en œuvre visent l'autonomisation économique des femmes et ont donc un coût important en termes de prise en charge.
Participation	<p>Forte participation des acteurs (évoquée dans les groupes de discussion et les entretiens avec les informateurs clés).</p>

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs

- Redynamisation des groupements de femmes longtemps en léthargie ;
- Amélioration des moyens de subsistance des femmes ;
- Ténacité des femmes pour continuer les activités de façon durable, malgré les limites liées au manque de financement ;
- Forte méconnaissance des femmes dans le domaine foncier et faible maîtrise des commissions intégrées.

Recommandations majeures pour la mise à l'échelle

- Faciliter l'accès au financement pour les femmes ;
- Promouvoir l'accès à la terre agricole pour les femmes ;
- Renforcer le leadership des femmes par des formations sur la recherche de financement et autres compétences utiles comme le foncier et la RSE pour obtenir des fonds des entreprises minières.

Fiche 9 Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier pour une gouvernance foncière inclusive au Sénégal

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier pour une gouvernance foncière inclusive au Sénégal
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Koussanar, village de Saré Boubou, Sénégal Oriental ; • Commune de Guédé Wouro-Lérabé.
Période	2012-2016
Coordination et mise en œuvre	Enda Pronat
PTF	Non renseigné
Bénéficiaires	Groupements féminins
Type d'initiative	Formation et sensibilisation
Contexte	La dimension religieuse et socioculturelle est souvent perçue comme un facteur limitant l'accès des femmes au foncier, malgré l'existence de la loi n°64 sur le domaine national. Sur le plan économique, la possibilité des femmes d'accéder aux moyens de production est faible. Elles font du maraîchage mais les maigres revenus sont dépensés dans la prise en charge des besoins familiaux et des cérémonies culturelles. Sur le plan social, les femmes sont perçues comme devant s'occuper exclusivement des travaux ménagers, la gestion et le contrôle direct du système foncier local étant le domaine strictement réservé aux hommes.
Problématique	La question foncière en milieu rural est associée à des enjeux productifs avec la terre comme support des activités agricoles, pastorales, forestières ou extractives. Les femmes occupent des terres pour lesquelles elles n'ont généralement pas de papier légal et elles représentent la plus grande part de la main-d'œuvre agricole. Les normes coutumières continuent à être appliquées malgré l'existence de la loi sur le domaine national et ne favorisent pas les femmes. Celles-ci participent aussi faiblement aux instances de prise de décision.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

<p>Objectifs</p>	<p>Contribuer à l'amélioration et à la sécurisation de l'accès des femmes rurales au foncier dans le cadre d'une agriculture saine et durable au Sénégal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités politiques des femmes rurales pour enclencher un processus de réforme des pratiques coutumières de gestion du foncier, favoriser leur participation aux réformes foncières et influencer les politiques agricoles nationales en leur faveur ; • Renforcer les capacités économiques des femmes rurales à travers des formations techniques et la recherche de moyens de production et de valorisation des produits pour sécuriser leur accès au foncier.
<p>Acteurs principaux et rôles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enda Pronat : coordonne le projet et organise les ateliers de formation liés au genre et foncier ainsi que le plaidoyer ; • GIE Kawral Saré Boubou : gère le mini forage et le périmètre maraîcher ; • Fédération Yakaar Niani Wulli de Koussanar et Fédération Bantaare Ngatamaaré Tooro de Guédé : renforcent les capacités des femmes rurales à la citoyenneté et au plaidoyer ; encadrent les unions locales ; mettent en place un programme d'alphabétisation fonctionnelle en langues locales ; font le suivi des activités menées par les unions locales ; • Mairie de Koussanar : appuie les groupements de femmes sur les procédures d'obtention d'extraits de délibération ; • GIE Yellitaare de Guédé et GIE Jab Gollaadé de Lérabé.
<p>Stratégie, approche, étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information : caravanes de sensibilisation sur les droits fonciers des femmes, réunions villageoises, causeries, programmes d'alphabétisation ; • Renforcement de capacités des chefs religieux et traditionnels sur les droits fonciers des femmes ; masculinité positive avec ces leaders coutumiers comme acteurs de changement ; formation des services techniques de la commune sur le genre et le foncier ; formation des femmes sur le leadership féminin et la sécurisation foncière ; et coaching en technique de participation, de prise de décision et d'appui en budgétisation sensible au genre ; • Acquisition d'un mini forage à Koussanar ; • Plaidoyer : sessions de plaidoyer auprès des leaders coutumiers et des notables afin de négocier des modalités d'attribution de parcelles pour les femmes sous le régime coutumier ; élaboration de supports de plaidoyer sur la base des expériences valorisantes des femmes rurales dans le cadre de la promotion de l'agriculture saine et durable.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Résultats

- Amplification du leadership féminin ;
- Les comportements et pratiques coutumières des hommes tendent à changer en faveur d'un meilleur accès des femmes au foncier ;
- Le chef de village de Saré Boubou a décidé de léguer une parcelle d'un hectare au GIE Kawral Saré Boubou (25 femmes et 5 hommes) pour le maraîchage ;
- Développement des activités génératrices de revenus des femmes grâce au mini forage ;
- Demande de délibération de terre adressée à la commune par le GIE ;
- Les membres du groupement Yellitaaare de Guédé et du groupement Jab Gollaadé de Lérabé ont pris conscience des enjeux liés au foncier et font preuve d'une meilleure compréhension du projet ;
- Au niveau de Guédé, progressivement les hommes ont cédé les parcelles d'exploitation en faveur des femmes ;
- La plupart des femmes et les autres bénéficiaires ont réussi à connaître leurs droits fonciers ainsi que les procédures pour déposer une demande d'affectation de terre ;
- Les femmes sont informées sur le phénomène d'accaparement des terres et les réformes foncières en cours qui s'inscrivent dans une dynamique de privatisation individuelle en défaveur des petits producteurs et des femmes ;

Résultats

- Les femmes ont réussi à développer un leadership et une confiance leur permettant de discuter avec les hommes et d'exprimer leurs points de vue en public ;
- Les femmes ont acquis de nouvelles techniques et pratiques agricoles, et des techniques en commerce et marketing ;
- Aménagement et équipement de jardins maraîchers : aménagement d'une parcelle de production agricole de 0,68 ha au niveau de Guédé et d'une autre parcelle de 1,5 ha au niveau de Lérabé ; achat de grillage de protection (zone agropastorale) et d'une motopompe ;
- Exploitation de la mutuelle de crédit et d'épargne mise en place avant 2012 par Enda Pronat en collaboration avec la Fédération Bamtaare Ngatamaaré Tooro, afin de permettre aux producteurs un accès au crédit agricole au niveau des quatre villages bénéficiaires du projet.

Axe 2 : Analyses des résultats de l'initiative

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation sur les droits fonciers des femmes à l'endroit des autorités coutumières (causeries, visites à domicile) favorise l'accès des femmes à la terre puisque celles-ci lèguent maintenant des terres aux femmes. • Les parcelles léguées par les autorités coutumières aux femmes occasionnent des retombées économiques pour celles-ci à travers des activités génératrices de revenus.
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Les sensibilisations sur les droits fonciers des femmes et les changements de mentalité peuvent favoriser la durabilité du processus. • Certaines activités comme les sensibilisations ne nécessitent pas un coût de prise en charge important, mais d'autres comme celles génératrices de revenus risquent de ne pas pouvoir perdurer après le projet.
Participation	La dimension de la participation n'a pas été prise en compte par ce processus.
Reproductibilité	Les activités comme les sensibilisations, les terres léguées aux femmes, les délibérations peuvent être reproduites sans problème par les populations locales en suivant le même processus.

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes, dont la capacité de leadership a été renforcée, peuvent négocier des terres avec leur communauté et avec les familles de propriétaires terriens, mais elles n'ont pas les moyens de les aménager et d'acquérir des équipements pour les cultiver ; • Les femmes restent dépendantes, au même titre que les hommes, des aménagements réalisés par les projets d'ONG ou de l'État ; • L'accès au crédit et/ou aux financements demeure un problème aussi bien pour les hommes que les femmes ; • Les pratiques coutumières positives comme le <i>Ndioowaandi</i> favorisent l'accès des femmes au foncier ; • L'accès collectif des membres des groupements mixtes promeut l'égalité de genre en matière foncière ; • L'accès des femmes au foncier ne constitue pas la problématique majeure dans cette zone, il s'agit plutôt pour elles d'acquérir les moyens financiers et matériels pour mettre en valeur les terres. L'accès au foncier agricole aménagé est une problématique centrale qui touche majoritairement les femmes.
--	---

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Recommandations majeures pour la mise à l'échelle

- Continuer à promouvoir les groupements d'intérêt économique mixtes car il est nécessaire d'associer les hommes aux différentes activités de sensibilisation, de diagnostic et de renforcement de capacités pour qu'ils deviennent des alliés forts pour les femmes des groupements et les conseillères. Cela, sans doute, permettra encore mieux de renforcer la compréhension entre les hommes et les femmes ;
- Continuer les visites d'échanges entre les membres du Réseau national des femmes rurales du Sénégal en renforçant la fréquence des rencontres de terrain. Ces rencontres favorisent les échanges d'expériences, de bonnes pratiques, et développent l'ouverture d'esprit des femmes ;
- Les bénéficiaires du projet, majoritairement des femmes, dans leur désir de diversification de leurs activités, recommandent la mise en place d'une ligne de crédit supplémentaire qui les appuiera dans l'achat de bétail (chèvres, moutons ou vaches) destiné à la production de lait et de fumier organique. Ce qui permettra non seulement de générer une nouvelle source de revenus par la vente des produits laitiers mais aussi de combler le processus d'épuisement du fertilisant bio afin de pérenniser les activités de production agricole saine et durable ;
- Élargir la taille des aménagements agricoles jusqu'à ce que le ratio terre aménagée / bénéficiaire soit excédentaire (définir un seuil comme instrument d'appréciation).

Fiche 10 Genre, terre et redevabilité

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Genre, Terre et Redevabilité
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Darou Khoudoss ; • Commune de Mbadakhoune.
Période	2018-2023
Coordination et mise en œuvre	IED Afrique
PTF	IIED
Bénéficiaires	Femmes et groupements féminins
Type d'initiative	Renforcement de la participation des femmes dans les instances de décision
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Forte présence d'industries extractives : ICS, GCO, etc. ; • Coexistence de plusieurs domaines fonciers : domaine maritime, minier, zone de restauration, etc. ; • Rétrécissement du domaine national autour de 20 % ; • Absence des femmes des instances de gouvernance foncière ; • Urbanisation galopante et étalement urbain ; • Croissance démographique avec un besoin croissant d'habitat, de zones de cultures et de pâturages pour les acteurs locaux ; • Présence de projets étatiques à forte incidence foncière (université Sine-Saloum, cité des enseignants en perspective, autoroute à péage, base militaire, etc.).
Problématique	La terre demeure le principal support de production économique tant en milieu rural qu'en zone périurbaine où les enjeux sur le foncier sont nombreux. Ces enjeux fonciers se traduisent par des formes de pression et de concurrence de plus en plus croissantes autour de la ressource. Cet état de fait précarise les droits fonciers des communautés locales et ceux des femmes en particulier.
Objectifs	Le but du projet est alors de renforcer l'accès des femmes à la terre et leur participation aux instances de prise de décision en matière foncière, à travers la promotion d'approches innovantes visant à accompagner le processus de décentralisation politique et à mettre en place une gouvernance foncière inclusive et équitable.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Acteurs principaux et rôles	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité territoriale et l'autorité déconcentrée constituent la porte d'entrée dans la commune, encadrent la formulation et la mise en place des cadres inclusifs et participatifs de gouvernance foncière, et légitiment ces derniers. • Les autorités coutumières participent au processus et légitiment les cadres locaux de gouvernance sur le plan coutumier. • Les groupements de femmes représentent les femmes dans le processus en formulant leurs préoccupations lors des concertations.
Stratégie, approche, étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche pour produire des évidences probantes sur la situation de la gouvernance foncière dans chaque commune afin d'orienter le processus de formulation d'outils et d'approches pour promouvoir une gouvernance foncière inclusive au niveau local ; • Formulation et mise en place d'outils et d'approches innovants de gouvernance foncière favorisant la participation citoyenne des acteurs au processus décisionnel local ; • Formation de parajuristes (animateurs fonciers) pour soutenir le processus de la charte locale de gouvernance foncière et renforcer la compréhension des femmes relative à leurs droits fonciers ; • Dialogue avec les politiques au niveau national et local visant à renforcer les droits fonciers des femmes mais également à contribuer à alimenter sur la base des évidences la réflexion sur le processus de réforme foncière en cours et la formulation de politiques publiques.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'une charte locale de gouvernance des ressources foncières à Mbadakhoune ; • Production d'évidences scientifiques sur la gouvernance foncière en général et sur l'accès des femmes à la terre en particulier ; • Formation et responsabilisation de 16 animateurs fonciers dont 5 femmes ; • Renforcement de capacités des acteurs locaux sur la législation en matière foncière au Sénégal et sur les droits fonciers des femmes ; • Redynamisation de cadres de gouvernance foncière inclusifs et participatifs afin de permettre à différentes catégories d'acteurs (autorités religieuses et coutumières, femmes, jeunes) de participer à la gouvernance des ressources foncières de façon équitable et inclusive, dans le respect des institutions et réalités locales : un comité communal de gouvernance foncière mis en place ; neuf comités intervillageois mis en place ; • Élargissement de la commission domaniale de Darou Khoudoss à dix acteurs ressources dont cinq femmes à titre consultatif et de celle de Mbadakhoune à huit acteurs ressources dont quatre femmes, pour renforcer l'égalité entre les sexes et la démocratie participative au sein de cette instance de décision en matière foncière. • Amorce d'un plaidoyer par les communautés locales à travers les cadres locaux redynamisés sur des questions foncières comme le déclassement d'une zone de restauration.

Axe 2 : Analyses des résultats de l'initiative

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès des femmes aux instances de prise de décision contribue à leur accès à la terre avec la prise en compte de leurs besoins spécifiques en matière foncière. • Les cadres mis en place au niveau local favorisent le dialogue et les concertations entre acteurs locaux en particulier les femmes. La cohésion sociale est promue à travers ces cadres. • Les retombées économiques se feront sentir à long terme avec l'accès des femmes à la terre.
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie peut être modifiée en fonction des circonstances, comme ce fut le cas avec les élections locales qui se sont déroulées en plein processus. • Le processus a bénéficié d'une grande acceptabilité sociale avec la sensibilisation des différentes parties prenantes sur les droits fonciers des femmes. Cela a favorisé les négociations pour l'intégration des femmes dans les instances locales en matière foncière. • Étant donné que les cadres locaux peuvent être installés à la plus petite échelle et qu'ils peuvent être représentés par un petit nombre à l'échelle communale, la durabilité du processus ne nécessite pas un coût important.
Participation	La participation des femmes a été favorisée dans les cadres locaux de concertation aux échelles villageoise, zonale et communale.
Reproductibilité	Les capacités organisationnelles requises sont plutôt relatives aux acteurs locaux, à leurs capacités à être mobilisés pour la mise en place des cadres.

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'outils inclusifs de gouvernance foncière permet aux acteurs à la base, les femmes en particulier, de participer à la gouvernance des ressources de la commune et d'assurer la redevabilité des autorités locales quant à la gestion des ressources communales ; • L'implication de toutes les catégories d'acteurs tout au long du processus est primordiale pour assurer le suivi et la pérennisation des outils ; • La charte locale de gouvernance foncière constitue un outil permettant aux acteurs à la base d'apporter des réponses aux enjeux et défis fonciers identifiés au sein de leur commune ; • La masculinité positive, comme approche, permet de lever les contraintes liées aux normes socioculturelles pouvant entraver l'accès et la participation des femmes à la gouvernance foncière.
--	--

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Recommandations majeures pour la mise à l'échelle

- Assurer le suivi et la durabilité des outils à la fin du projet à l'aide des cadres de concertation mis en place ;
- Faire en sorte que l'agenda politique et le changement des équipes municipales n'influent pas sur les outils mis en place ;
- Renforcer la participation qualitative des femmes aux instances de prise de décision ;
- Parvenir à la reconnaissance juridique des outils et mécanismes inclusifs et participatifs de gouvernance foncière locale produits par et pour les communautés locales.

Fiche 11 Appui à l'accès et à la sécurisation foncière pour les femmes du milieu rural de la région de Kaolack « diapal ma diap »

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Appui à l'accès et à la sécurisation foncière pour les femmes du milieu rural de la région de Kaolack « Diapal ma Diap »
Localisation	Commune de Kaolack (villages de Keur Socé, Waka Ngouna, Keur Baka, Thiaré), Bassin arachidier
Période	Six mois - période non renseignée
Coordination et mise en œuvre	Fédération des associations féminines du Sénégal
PTF	ONU Femmes
Bénéficiaires	Groupements de femmes
Type d'initiative	Sensibilisation et formation
Objectifs	Appuyer les femmes dans l'accès et la sécurisation foncière.
Acteurs principaux et rôles	Fédération des femmes rurales du Sénégal
Stratégie, approche, étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des chefs coutumiers et religieux, des chefs de ménages, des groupements de femmes. • Appui dans la valorisation avec mise à disposition de semences et d'engrais.
Résultats	Cette initiative a permis la mise en place d'un champ collectif de 5 ha pour les femmes de Thiamene Taba dans la commune de Keur Socé. Grâce à la sensibilisation des chefs coutumiers et religieux, un accord a été établi entre le chef de village et les femmes. Les femmes ont également bénéficié d'un fonds leur permettant de déposer des cautions chaque année pour bénéficier des semences et des engrais subventionnés par l'État. Grâce à l'approche participative utilisée, les femmes ont cofinancé cette initiative avec des cotisations hebdomadaires.
Axe 2 : Leçons et recommandations majeures	
Leçons et enseignements majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Toute initiative doit être soutenue par la connaissance des réalités socioculturelles de la cible ; • Toute initiative nécessite l'adhésion de la cible pour l'atteinte des résultats escomptés ; • Durée de mise en œuvre jugée courte.

Fiche 12 Sécurisation foncière des communautés en particulier les jeunes et les femmes à travers la délivrance de titres d'affectation par les autorités administratives locales et promotion d'une gouvernance foncière responsable

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Sécurisation foncière des communautés en particulier les jeunes et les femmes à travers la délivrance de titres d'affectation par les autorités administratives locales et promotion d'une gouvernance foncière responsable
Localisation	Région de Thiès : <ul style="list-style-type: none"> • Commune de Chérif Lô ; • Commune de Fandéne.
Période	2018 (six mois à Chérif Lô et dix mois à Fandéne)
Coordination et mise en œuvre	Enda Pronat
PTF	Non renseigné
Bénéficiaires	Non renseigné
Type d'initiative	Sensibilisation et accompagnement dans le processus d'affectation
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation galopante ; • Extension des habitations ; • Développement des marchés fonciers ; • Forte présence des investisseurs étrangers ; • Pauvreté et précarité ; • Exploitations minières ; • Infection des sols par les extractions de phosphate.
Objectifs	L'objectif de cette initiative est de permettre aux femmes et aux jeunes d'accéder à la terre, de sécuriser cet accès et de pouvoir exploiter la terre pleinement.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Acteurs principaux et rôles	<p>Les principaux acteurs de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enda Pronat en tant que porteur du projet ; • La municipalité (commission domaniale) ; • Le Centre d'Appui au Développement Local comme appui technique ; • Les autorités coutumières et religieuses : le chef du village, le curé et l'imam ; • Les animateurs locaux ; • Les chefs de famille ; • Les femmes et les jeunes.
Stratégie, approche, étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge financière d'une partie des frais liés aux procédures d'accès des femmes à la terre ; • Information, sensibilisation, conscientisation, formation sur les droits fonciers des femmes ; • Accompagnement dans le processus de demande d'affectation.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des communautés locales sur les enjeux de la sécurisation foncière et l'accès des femmes au foncier ; • Renforcement de capacités des animateurs et superviseurs fonciers sur la législation foncière, les procédures d'obtention des titres de délibération et l'utilisation du GPS ; • Sensibilisation au niveau des ménages et accompagnement des communautés en particulier les femmes et les jeunes dans les procédures d'obtention de titres d'affectation ; • 225 demandes dont 50 dépôts retenus à Chérif Lô et 89 dépôts retenus à Fandéne ; • Prise en charge des frais liés au plan des parcelles et à la commission domaniale ; • Sur 89 demandes à Fandéne, 49 ont été délibérées dont 22 en faveur des femmes, 11 pour les jeunes et 5 pour des hommes. À Chérif Lô, les procédures ont été les mêmes et 50 demandes ont été retenues au niveau de la municipalité, dont 29 délibérations incluant 4 veuves.

Axe 2 : Analyses des résultats de l'initiative

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandes de terres faites pour les femmes ainsi que l'allégement des procédures contribuent au renforcement de l'accès des femmes au foncier ; • Les retombées se font davantage sentir au niveau de la sécurisation grâce aux sensibilisations réalisées ; • Les retombées économiques peuvent se faire sentir avec l'accès des femmes à la terre par la création d'activités génératrices de revenus.

Axe 2 : Analyses des résultats de l'initiative

Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • L'acceptabilité sociale, et surtout celle des autorités locales, favoriserait la durabilité du processus avec l'allègement des procédures ; • Le processus nécessite en revanche un important coût de prise en charge qui ne pourrait pas être supporté par les communautés locales.
Participation	La dimension de la participation n'a pas été prise en compte dans ce processus.
Reproductibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour les populations pauvres en ressources d'adopter la solution ; • Intérêt de l'expérience pour la communauté.

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

Leçons et enseignements majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne sensibilisation et une bonne négociation peuvent être source d'acceptabilité sociale d'un projet ; • Le simple fait de disposer d'un papier n'est pas un gage de sécurité suffisant face aux pressions foncières. Il faudrait aussi une mise en valeur des terres ; • La pauvreté constitue un frein à la sécurisation foncière dans ces communes où la nappe phréatique, qui commence à s'assécher, demande des moyens colossaux pour mettre en place un système d'exhaure performant.
Recommandations majeures pour la mise à l'échelle	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir davantage le nombre de bénéficiaires du projet ; • Renforcer les sessions de formation sur le foncier, aussi bien pour les femmes que pour les hommes ; • Assurer l'accompagnement des acteurs locaux par la municipalité sur les frais de bornage par une réduction du forfait ou même une gratuité de celui-ci ; • Mettre en place un système d'exhaure qui permette aux populations de pratiquer le maraîchage, surtout les femmes, et sécuriser définitivement leurs parcelles ; • Réhabiliter les terres infectées par les activités minières et les affecter aux populations ; • Sensibiliser les populations sur les enjeux du phénomène de vente des parcelles dans la zone ; • Aider à la clôture des terres afin de contrer la divagation des animaux et les potentiels dégâts qui en résultent.

Fiche 13 Appui aux femmes productrices

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Appui aux femmes productrices
Localisation	Village de Kabrousse, commune de Diembering, Casamance
Période	2021
Coordination et mise en œuvre	Non renseigné
PTF	Non renseigné
Bénéficiaires	Les femmes du GPF de Canor
Type d'initiative	Appui aux femmes productrices
Contexte	Les femmes de Kabrousse avaient cessé toute activité agricole depuis quelques années à cause de la défaillance des grillages qui clôturaient l'exploitation et de la dégradation de la qualité des terres. En effet, pour éviter de travailler à perte, elles s'étaient résolues à abandonner leurs activités au sein de cette exploitation.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la reprise des activités agricoles des femmes ;• Sécuriser la production ;• Faciliter l'accès à l'eau pour les femmes.
Acteurs principaux et rôles	<ul style="list-style-type: none">• Les femmes du GPF de Canor ;• Africa Corps.
Activités majeures	<ul style="list-style-type: none">• Construction de grillages de clôture ;• Construction de deux puits ;• Octroi de motopompes pour les puits.
Résultats	<ul style="list-style-type: none">• Reprise des activités agricoles des femmes membres du GPF ;• Construction de murs de clôture afin de protéger les cultures des animaux en divagation ;• Facilitation de l'accès à l'eau.

Axe 2 : Appréciation des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation de la production source de revenus pour les femmes ;• Amélioration des conditions financières des femmes productrices.
Durabilité	Les terres attribuées aux femmes de manière consensuelle par les sages du village bénéficient souvent de documents administratifs. En revanche, en ce qui concerne les terres qui leur sont prêtées, elles ne peuvent faire l'objet d'aucune forme de sécurisation sans l'aval des propriétaires.
Participation	La dimension de la participation n'a pas été prise en compte dans ce processus.

Axe 3 : Leçons et enseignements majeurs

Leçons et enseignements majeurs	<ul style="list-style-type: none">• L'intervention des partenaires se limite à la mise en valeur des terres octroyées aux GPF par les hommes du village ;• Les terres attribuées aux GPF bénéficient d'un document administratif (délibération) ;• L'engagement associatif n'est pas une garantie pour les femmes d'avoir accès à la terre et au logement.
--	--

Fiche 14 Mise en valeur des terres

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Mise en valeur des terres
Localisation	Commune de Toubacouta, Bassin arachidier
Nom de la structure bénéficiaire	Les femmes bénéficiaires sont de différentes structures. Parmi celles-ci nous retenons : <ul style="list-style-type: none"> • GPF Kadiakaye • GPF Biamobéne
Période	2001
Coordination et mise en œuvre	Non renseigné
PTF	Non renseigné
Bénéficiaires	Femmes agricultrices
Type d'initiative	Appui à la mise en valeur
Contexte	Dans un contexte où le foncier est une affaire d'hommes, l'accès des femmes à la terre n'est pas une chose aisée. Ainsi, cet appui apporté aux femmes d'Agrisud et Clummed leur permet d'exploiter la terre en dehors du patrimoine familial.
Problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Cette expérience est mise en place pour permettre aux femmes d'accéder aux terres agricoles, à travers les groupements de femmes, mais également pour faire connaître auprès des populations les droits des femmes en matière de foncier. • L'initiative avait pour objectif d'appuyer les femmes dans leurs activités agricoles.
Objectifs	Permettre aux femmes de sécuriser leur production mais aussi faciliter la commercialisation de celle-ci.
Acteurs principaux et rôles	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes ; • Agrisud ; • Clummed ; • Le comité des sages du village.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Activités majeures	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de murs de clôture ; • Construction de puits ; • Facilitation dans l'écoulement des productions.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • La construction d'un mur de clôture pour sécuriser la production des femmes ; • L'accès à l'eau grâce à la construction de puits permet aux femmes d'augmenter leur production ; • Le projet a aussi permis aux femmes de vendre plus facilement leur production.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus contribue davantage à la valorisation de terres qu'au renforcement de l'accès des femmes au foncier ; • Le processus permet aux femmes de continuer leurs activités agricoles de manière autonome : augmentation de la production, commercialisation des produits, augmentation des revenus des femmes productrices.
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Les terres attribuées aux femmes de manière consensuelle par le comité de sages ou le chef de village bénéficient souvent de documents administratifs. En revanche, en ce qui concerne les terres qui leur sont prêtées, elles ne peuvent faire l'objet d'aucune forme de sécurisation sans l'aval des propriétaires. • Les initiatives portant sur des soutiens matériels (clôture, motopompe, puits, forage) sont acceptées sans difficultés majeures. Mais, quand les investissements nécessitent la sécurisation de terres prêtées, ils ne sont pas acceptés.
Participation	La dimension de la participation n'est pas prise en compte dans ce processus.

Axe 3 : Leçons et enseignements majeures

- Le statut de chef de ménage ne facilite en rien l'accès des femmes au foncier ;
- Le statut matrimonial ne donne pas aux femmes un accès individuel à la terre ;
- L'engagement associatif permet uniquement aux femmes mariées d'avoir accès à la terre ;
- Les femmes accèdent maintenant à la terre par l'achat ;
- Elles rechignent à user des voies juridiques pour avoir accès au foncier dont elles pourraient hériter du fait des représailles mystiques ;
- Les femmes veuves sans enfant de sexe masculin perdent de fait leur accès au patrimoine foncier du mari ;
- La situation est d'autant plus compliquée qu'elles ne trouvent que l'achat comme forme d'accès possible à la terre et au logement.

Fiche 15 Application d'un quota aux femmes dans les périmètres aménagés et les périmètres publics de la vallée du fleuve Sénégal

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative	
Titre de l'expérience	Application d'un quota aux femmes dans les périmètres aménagés, périmètres publics de la vallée du fleuve Sénégal (ainsi que les projets d'Appui à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la mise en marché dans la région de Matam (ASAMM) et d'Appui à la promotion des petites exploitations familiales dans la région de Matam (APEFAM))
Localisation	Vallée du fleuve Sénégal
Période	Ce projet est réalisé depuis les années 1990 sous différentes formes
Coordination et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • SAED • filières agricoles de la vallée du fleuve Sénégal
PTF	<ul style="list-style-type: none"> • Agence française de développement ; • Banque mondiale ; • Korea International Cooperation Agency ; • Japan International Cooperation Agency; • Banque Ouest Africaine de Développement.
Bénéficiaires	Filières agricoles de la vallée du fleuve Sénégal
Type d'initiative	Quotas dans les aménagements publics
Contexte	Les aménagements publics fonciers sont généralement distribués aux hommes en leur qualité de chef de famille ou de ménage au détriment des femmes et des jeunes.
Problématique	Le quota cherchait à corriger les inégalités hommes-femmes dans le cadre de la distribution des terres aménagées sur fonds publics au niveau de la vallée du fleuve Sénégal.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accès des femmes à la terre ; • Améliorer leur présence dans les organisations professionnelles agricoles ; • Pour chaque aménagement foncier, un quota d'au moins 15 % est alloué aux femmes lors de la redistribution des parcelles de terres.
Acteurs principaux et rôles	Partenaires techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Filières agricoles de la vallée du fleuve Sénégal ; • SAED.

Axe 1 : Identification/caractérisation de l'initiative

Activités majeures	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de périmètres irrigués ; • Identification des bénéficiaires ; • Accords locaux sur le principe d'un quota systématique de 15 % aux femmes, attribution des parcelles, accompagnement à la mise en valeur ; • Formation, appui à la mise en marché ; • Expérimentation puis mise à l'échelle dans le cadre de divers projets.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès des femmes au foncier irrigué aménagé ; • Amélioration du revenu des femmes ; • Promotion du leadership féminin et femmes championnes dans le domaine de l'irrigation ; • Meilleure présence des femmes dans les OPA ; • Les statistiques de l'application du système de quota à l'échelle de la vallée du fleuve Sénégal n'ont pas été disponibles ; • Dans le cadre de l'opérationnalisation du système de quota dans la région de Matam, plusieurs jardins maraîchers ont été aménagés au profit de 14 523 femmes réparties dans 87 groupements de promotion féminine pour une superficie totale de 504,49 ha ; • Au total 32 périmètres ont été financés pour les femmes. La superficie par périmètre tourne autour de 5 ha. En dehors des périmètres horticoles, d'autres types d'activités économiques ont été accompagnés par ASAMM/APEFAM et tous visent la revalorisation socio-économique des femmes.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Critères	Éléments d'appréciation
Efficacité	Contribution effective au renforcement de l'accès des femmes au foncier. La pratique du quota a contribué dans une certaine mesure à la réduction des inégalités de genre dans le secteur agricole en permettant aux femmes d'accéder au foncier aménagé alors qu'elles en étaient exclues.
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Retombées économiques pour les femmes bénéficiaires du dispositif de quota : amélioration des revenus des femmes à travers l'accès aux facteurs de production ; • Coûts et mécanismes de prise en charge : les coûts financiers liés aux aménagements fonciers sont importants et ne peuvent être financés que par l'État ou par les projets ; • D'après les acteurs de la SAED, l'application du système de quota au niveau de la vallée du fleuve Sénégal connaît encore des résistances sociologiques et des risques permanents de remise en cause des acquis, dans un contexte où les libertés des femmes demeurent limitées par leur environnement familial et/ou les exigences de leur communauté.

Axe 2 : Appréciations des résultats de l'initiative par les bénéficiaires

Reproductibilité

- Possibilité pour les populations pauvres en ressources d'adopter la solution ;
- Intérêt de l'expérience pour la communauté ;
- Il est fortement recommandé de reproduire le système de quota avec intelligence et avec un effort de prise en compte patiente des réalités locales qui peuvent exiger une mise en œuvre graduelle.

Axe 3 : Leçons et recommandations majeures

- Forte adhésion des femmes, démarche mettant en avant un partenariat négocié avec les communautés locales, adhésion des autorités de tutelle et des partenaires techniques et financiers, dispositif d'appui-conseil dédié, etc.
- Résistances sociologiques, risque permanent de remise en cause des acquis, constance dans l'engagement des femmes dans l'exploitation des parcelles attribuées mais liberté très relative des femmes par rapport à leur environnement familial et/ou les exigences de leur communauté.
- Expérience à reproduire avec intelligence et avec un effort de prise en compte patiente des réalités locales qui peuvent exiger une mise en œuvre graduelle.

PHOTOGRAPHIE

Photo de couverture

iStock Photo / Siempreverde22

APR 25, 2017: Unidentified Fulani woman in a shirt with opened shoulder walks along the street. Fulanis (Peul) are the largest tribe in West African savannahs

Page III

iStock Photo / Siempreverde22

MAY 4, 2017: Unidentified local woman in headscarf walks along the street.

Page IV

IED-IPAR-IIED 2023

Page 19

iStock Photo / JordiRamisa

Two African women transporting water with a great container in the head, in Ziguinchor's city, Senegal



LAND
2030
GLOBAL
PARTNERSHIP

SUPPORTED BY
 **THE WORLD BANK**
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO


Canada